

Incidents à Ghardaïa

«Des barons de la drogue veulent déstabiliser la région»

Page 4

Convention entre ministères des Ressources en eau et du Travail

ANSEJ et CNAC au service des métiers de l'eau

Page 4

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3176 - Mardi 4 février 2014 - Prix : 10 DA

Bouillonnement du front social

Retraités et travailleurs du préemploi en colère

Page 2

En attendant la liste finale du Conseil constitutionnel

## Plus de 60 postulants indépendants pour la présidentielle

● Les candidats à l'épreuve des programmes

Lire page 3

La solution idéale dans la crise syrienne

Par Mohamed Habili

Les négociations dans le cadre de Genève 2 sont censées reprendre dans une semaine (il a souvent été question à cet égard du 10 février) mais qu'en définitive il n'en soit rien, du moins à une échéance aussi courte, cela ne serait pas pour étonner grand monde, compte tenu en particulier du fossé entre les positions apparues de façon manifeste lors du premier tour. On a beau se dire que s'attendre à une avancée notable, en quelque sorte d'entrée de jeu, dans ces négociations, n'est pas réaliste, s'agissant d'un conflit armé aussi implacable que celui que la communauté internationale s'efforce maintenant de faire cesser, alors qu'il va bientôt clôturer sa troisième année, il reste qu'on voit toujours très mal ce qui dans les jours qui viennent est susceptible de convaincre les parties prenantes à privilégier dans leurs propres intérêts une solution négociée. Il faudrait pour que la négociation prenne dès à présent le pas sur les affrontements, que les belligérants se tiennent en respect sur le terrain purement militaire et que d'une certaine façon ils s'équilibrent en termes de profondeur populaire. Or si à Genève, la semaine dernière, il y avait bien, d'un côté de Lakhdar Brahimi, un protagoniste de première importance, de l'autre, en revanche, il y avait une délégation qui en principe devait parler au nom de toute l'opposition mais qui en fait ne représentait qu'une fraction entre plusieurs de l'ensemble des forces en guerre contre le régime syrien. **Suite en page 3**

Snapest et 2<sup>e</sup> semaine de grève dans l'Education

# Vive polémique entre syndicat et parents d'élèves

Lire page 2

Non sans renvoyer d'autres accusations à l'encontre de l'association des parents d'élèves, le Snapest souligne que les partenaires sociaux n'ont pas été soutenus même lorsqu'ils débrayent pour des revendications qui concernent l'intérêt de l'élève et de l'école.

LES ENSEIGNANTS MAINTIENNENT LEUR MOUVEMENT DE GREVE



Coopération Algérie-Union européenne

16 millions d'euros pour le programme «Transport II»

Page 2

Cycle du cinéma politique

Une douzaine de films au menu

Page 13

Bouillonnement  
du front social

## Retraités et travailleurs du préemploi en colère

LES TRAVAILLEURS de la Société d'ennoblissement des textiles (Sentex) de Kherrata, relevant de (TEX-ALG), ayant pris leur retraite depuis plusieurs mois, ont fermé hier matin la route au niveau du lieudit «Afra», à 3 km du centre de Kherrata. Ils étaient 64 travailleurs à mener cette action pour attirer l'attention des responsables de la société, les pouvoirs publics, ceux de la sécurité sociale et la Caisse des retraités sur leur situation de plus en plus insoutenable. Ils réclament plus clairement le traitement rapide de leurs dossiers et le versement des rappels liés à leurs pensions de retraite qui sont bloquées depuis 20 mois pour certains, comme nous l'a expliqué hier Abdelmalek Salhioui, secrétaire général de la section syndicale de cette unité, précisant que «le syndicat n'est pas contre cette action menée par des retraités en dehors de l'unité». Selon un protestataire, 18 dossiers sont toujours bloqués au niveau de la Cnas. Il y a lieu de noter que les mécontents bloquent la livraison (sortie) et l'approvisionnement (entrée) de l'usine en marchandises depuis deux jours. Cette énième action a provoqué, faut-il le souligner, une paralysie du trafic automobile sur la RN 09, et incommodé les usagers de cette route voulant se rendre à Sétif ou à Béjaïa à partir de l'est du pays. La route a été finalement ouverte à la circulation automobile vers 13h. Des travailleurs du secteur de l'Éducation ont observé hier matin un rassemblement devant le siège de la direction de l'Éducation sous la casquette de l'Unpef. Les mécontents réclament «l'application des engagements pris par le ministère de tutelle qui a fixé la date du 31 décembre pour la satisfaction de leurs revendications», selon Kadri Touhami, secrétaire général de wilaya de l'Unpef. Parmi les points réclamés figurent l'intégration des corps communs et adjoints d'éducation, voire les instituteurs et autres, dans leur statut, l'octroi de la prime d'encadrement, la révision de certains articles de ces statuts comme le 87 bis, etc. «La grève est ouverte», selon M. Kadri et des travailleurs se disent «déterminés» à poursuivre leur mouvement, décrété «illimité». Pour leur part, des travailleurs recrutés dans le cadre du préemploi ont tenu un rassemblement hier devant la wilaya. Ils demandent leur «permanisation» et des postes de travail dans leurs spécialités. Ils ont exprimé leur angoisse de se retrouver dans la rue une fois leurs contrats expirés.

H. Cherfa

Snapest et 2<sup>e</sup> semaine de grève dans l'Éducation

# Vive polémique entre syndicat et parents d'élèves

■ Non sans renvoyer d'autres accusations à l'encontre de l'association des parents d'élèves, le Snapest souligne que les partenaires sociaux n'ont pas été soutenus même lorsqu'ils débrayent pour des revendications qui concernent l'intérêt de l'élève et de l'école.

Par Yasmine Ayadi

Le Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Snapest) s'est exprimé hier à propos du mécontentement des parents d'élèves suite à la grève. Non sans renvoyer d'autres accusations à l'encontre de l'association des parents d'élèves, le Snapest souligne que les partenaires sociaux de l'Éducation n'ont pas été soutenus même lorsqu'ils débrayent pour des revendications qui concernent directement l'intérêt de l'élève et de l'école. Lors d'une conférence de presse tenue hier au siège du syndicat sis au lycée Aïcha à Alger, le secrétaire général du Snapest Mezaine Meriane s'est dit non surpris par l'attitude de l'association des parents d'élèves. «La position de l'association des parents d'élèves est connue depuis de longues années», a-t-il indiqué. Prenant la défense de l'action revendicative enclenchée depuis la semaine dernière dans les établissements scolaires, le SG du Snapest se demande où étaient ces associations lorsque les syndicats protestaient contre la surcharge des classes et pour l'allègement des cartables et des programmes ? Si pour les syndicats, la protestation a toujours un caractère «juste et légitime» pour les parents d'élèves tout comme pour l'association des parents d'élèves «il est temps de ne plus prendre en otages les élèves et que les deux parties en conflit règlent leurs problèmes en



Ph./E. Sorayaj.A.

dehors des heures des cours». Les tentatives d'expliquer la fatalité du recours à la grève comme unique moyen de se faire entendre auprès de la tutelle sont en fait, plus que jamais, rejetées de la part des parents d'élèves. Contrairement au passé, il ne se passe désormais aucun mouvement sans que les parents d'élèves s'insurgent contre la paralysie et la perturbation. Il y a quelques mois les fédérations des parents d'élèves ont adressé une lettre au président de la République pour dénoncer l'impasse et les angoisses des grèves pour les élèves et leurs parents. Pour ces fédérations «la grève est un droit mais son usage doit se faire avec responsabilité et discernement». S'exprimant sur l'éventualité de ponction sur salaires qui

sera appliquée par la tutelle, Mezaine Meriane dira que «les cours perdus ne seront pas récupérés». L'interlocuteur précisera, en outre, la révision du statut particulier avec une dérogation spéciale de la part de la Fonction publique.

### Le Cnapest rejoint le mouvement aujourd'hui

Outre l'Unpef et le Snapest qui sont à leur deuxième semaine de grève, le Conseil national autonome des professeurs d'enseignement secondaire et technique (Cnapest) appelle les enseignants à une journée de grève renouvelable à compter d'aujourd'hui. Le Cnapest demande qu'une décision immédiate soit adressée aux direc-

tions de l'Éducation portant non-conversion des postes de promotion (enseignant principal et enseignant formateur) en postes de recrutement et la conversion des postes spécifiques (enseignant coordonnateur) en postes de promotion. Il appelle également au règlement des situations en suspens, depuis 2012, concernant les enseignants mutés et les enseignants diplômés des écoles normales supérieures (ENS). Ainsi, Baba Ahmed aura plus d'une plateforme de revendications sur sa table, reste à savoir s'il procédera à leur prise en charge ou s'il se contentera de répondre comme d'habitude en disant que «l'essentiel des revendications a été pris en charge». Pour les grévistes, l'essentiel n'est pas synonyme de «tout». Y. A.

Coopération Algérie-Union européenne

## Plus de 16 millions d'euros pour le programme «Transport II»

Le deuxième programme d'appui de l'UE au secteur des transports en Algérie a été lancé hier par le Département du transport et la délégation de l'Union européenne. Ce nouveau programme a pour objectif la mise en œuvre de la stratégie des transports en Algérie à travers, notamment la formation et la mise à niveau de ses compétences. D'un montant de 16,5 millions d'euros, ce programme qui s'étalera sur 48 mois sera financé à hauteur de 13 millions d'euros par l'Union européenne et de 3,5 millions d'euros par l'Algérie. «Transport II» entre dans le cadre du plan d'action régional pour la période de 2014/2020 lancé lors de la 2<sup>e</sup> conférence ministérielle euro-méditerranéenne, tenue en novembre dernier à Bruxelles, et l'espace méditerranéen 5+5 sur le transport et les dernières assises des transports d'Alger qui visent l'amélioration de la qualité de service dans ce domaine. «Cet ambitieux programme vise essentiellement la ressource humaine pour offrir aux compétences nationales une mise à niveau technique, managériale et du savoir-faire dans les transports terrestre, aérien et maritime», a souligné le ministre des Transports, Amar Ghoul, dans un point de

presse à l'hôtel El Djazaïr, en marge du séminaire de lancement du programme. En outre, les trois écoles de transport de Rouiba, de Batna et de Bousmail bénéficieront d'une mise à niveau de leurs programmes de formation et de leur qualité, ajoute M. Ghoul. De son côté, le chef de délégation de l'UE à Alger, Marek Skolil, a déclaré que «Transport II» «permettra d'accompagner les efforts de l'Algérie dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie des transports par des réformes institutionnelles et réglementaires en mettant l'accent sur la sûreté et la sécurité des transports et le renforcement de la capacité de la ressource humaine». Il a exprimé, à cette occasion, sa satisfaction des résultats du précédent programme «Transport I» qui avait permis, selon lui, de mettre à la disposition de l'administration du secteur des instruments et des outils de pilotage du secteur. «Transport I» a assuré un accompagnement pour la partie algérienne pour la mise en œuvre du Plan national des transports à l'horizon 2025, et la mise en œuvre du guichet unique au niveau des ports et aéroports et des plateformes logistiques. Selon les experts du programme présents au séminaire,

«Transport II» a pour objectif aussi de contribuer à la fluidité des échanges et à améliorer la sûreté et la sécurité des transports, à la réduction de l'impact des transports sur l'environnement et au développement des synergies entre les différents modes de transport.

Amar Ghoul a affirmé que «Transport II» vise essentiellement la mise à niveau de la ressource humaine de son secteur particulièrement en matière de technicité, de management et de marketing ainsi que la mise à niveau des écoles de transport que ce soit au niveau des différents plans nationaux de transport ou en matière d'équipements de ces écoles. Cela pour pouvoir répondre aux besoins exprimés pour le développement des différentes infrastructures engagées dans le secteur des transports et le développement de l'économie nationale, a souligné le responsable du Département du transport, citant l'exemple des nouvelles aérogares et les 12 500 km de chemin de fer, nécessitant les nouvelles technologies pour une meilleure gestion.

Mustapha Chaouchi

En attendant la liste finale du Conseil constitutionnel

# Plus de 60 postulants indépendants pour la présidentielle

■ Depuis mardi dernier, on dénombre plus de 60 postulants indépendants à la candidature pour la présidentielle du 17 avril prochain et seuls 18 présidents de partis ont retiré les formulaires de souscription. Une situation qui confirme encore une fois que les formations politiques ne se mobilisent pas en Algérie.

Ph./E. Soraya/J. A.



Par Nacera Chennafi

La majorité de ceux intéressés par l'élection présidentielle en Algérie ont compris que le divorce est consommé entre les Algériens et les partis politiques, surtout quand il s'agit de poste de la magistrature suprême.

Dans ce cadre, on peut citer le cas du Président Bouteflika qui n'a pas encore annoncé ses intentions pour la prochaine présidentielle. Il ne s'est jamais présenté au nom du Front de libération nationale lors des trois rendez-vous électoraux précédents, pourtant il est président d'honneur du FLN depuis maintenant plus de dix ans.

Toutefois, ce parti lui a apporté son soutien lors des précé-

dents mandats et affirme pour la présidentielle du 17 avril 2014 que c'est l'unique candidat du FLN. C'est ce qui a été affirmé dimanche dernier par le secrétaire général du FLN, Amar Saidani, qui a réuni le bureau politique de son parti.

Dans une déclaration à la presse au terme de la réunion du bureau politique, Saidani a précisé avoir donné officiellement, lors de cette réunion, le feu vert pour entamer les préparatifs de la campagne électorale.

Le FLN a entamé la collecte des signatures pour son candidat et la mobilisation des militants, de la société civile et de tous les citoyens en faveur du candidat du parti, a indiqué Saidani. Un autre cas à citer,

celui de l'ancien secrétaire général du FLN, Ali Benflis, qui se présente comme militant du FLN mais pas au nom de ce parti pour le scrutin du 17 avril prochain.

Ali Benflis semble avoir tiré les leçons de sa participation à l'élection présidentielle d'avril 2009, quand il s'est porté candidat au nom du vieux parti. Mais une grande partie du FLN avait soutenu le candidat indépendant, Abdelaziz Bouteflika.

Il y a également l'ancien Premier ministre Ahmed Benbitour qui a annoncé sa candidature à la prochaine présidentielle et dit ne pas croire aux partis politiques, sachant qu'il a tenu des réunions de concertation avec ce qui est appelé «partis d'opposition» mais sans résultat puisque certains d'entre eux ont préféré le boycott, en l'occurrence le RCD et le MSP, et d'autres le positionnement dans le camp des partisans d'un nouveau mandat pour le Président Bouteflika comme le cas du Mouvement pour la jeunesse démocratique (MJD) de Chalabia Mahdjoubi. D'autres encore ont présenté leurs propres candidatures, comme le cas de Djil Djadid représenté par Sofiane Djilali. Il y a également des postulants pour la candidature de la prochaine présidentielle qui ne sont pas connus sur la scène politique mais se sont présentés au ministère de l'Intérieur pour retirer les formulaires de souscriptions individuelles en qualité de candidat indépen-

dants.

On peut citer dans ce cadre, Rachid Nekkaz (chef d'entreprise), Hfaïfia Ayache (marchand de légumes) et autres candidats représentant différentes catégories de la société, puisqu'on retrouve le député, le chômeur, le fonctionnaire, le commerçant et autres.

Il est à noter que même les partis qui ont tenu plusieurs réunions de consultation n'ont pas pu dépasser leur complexe de leadership, ni les divergences pour se mobiliser autour d'un seul candidat.

Les postulants à la candidature qui ont retiré les formulaires ne sont pas encore des candidats officiels et ne seront considérés comme tels, en vertu de la loi, qu'une fois que le Conseil constitutionnel aura statué sur la validité de leurs dossiers de candidature.

L'article 73 de la Constitution fait obligation au candidat de jouir uniquement de la nationalité algérienne d'origine, d'être de confession musulmane, d'avoir quarante ans révolus au jour de l'élection, de jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques, d'attester de la nationalité algérienne du conjoint, de justifier de la participation à la Révolution du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 pour les candidats nés avant juillet 1942, de justifier de la non implication des parents du candidat né après juillet 1942 dans des actes hostiles à la Révolution du 1<sup>er</sup> Novembre 1954.

N. C.

Présidentielle 2014

## Les candidats à l'épreuve des programmes

La course à la présidentielle se poursuit. L'engouement des postulants se traduit par le retrait des formulaires de candidature et la collecte de signatures requises pour le dossier.

En outre, les postulants devront également élaborer un programme d'action qu'ils devront joindre à leurs dossiers de candidature. Sur ce point, les postulants à la magistrature suprême s'affairent à élaborer leurs programmes d'actions respectifs. Délais obligent, les futurs candidats à l'élection présidentielle du 17 avril sont à pied d'œuvre pour ficeler leurs programmes, incluant entre autres la stratégie et le planning de la campagne électorale. C'est le cas du RND qui a présenté son programme d'action qui s'étale jusqu'à la fin du premier semestre 2014, et compte le plan de la campagne électorale pour la présidentielle du 17 avril 2014. «Le secrétariat national du RND s'est réuni samedi au siège du parti (Alger), sous la présidence du secrétaire général du parti Abdelkader Bensalah, pour présenter son programme d'action comportant la stratégie du parti lors de la campagne pour la prochaine présidentielle», précise un communiqué du parti.

Le secrétariat national a retenu des

étapes de mise en exécution du programme d'action et la méthode de communication aux fins de garantir la coordination aux niveaux central et local, outre une rencontre, mercredi prochain, au siège du parti, avec les secrétaires chargés de la communication des 48 secrétariats de wilaya, poursuit la même source.

La rencontre sera consacrée également aux préparatifs du 17<sup>e</sup> anniversaire de la création du parti, le 21 février. Le secrétariat national a examiné, lors de cette rencontre, les moyens à même de garantir une participation effective qui reflètera la place et le rôle du parti lors du prochain scrutin et de permettre aux militantes et militants de «consacrer l'orientation du RND dans son soutien au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et l'appeler à poursuivre la marche», orientation dont les contours ont été tracés lors du 4<sup>e</sup> congrès et réitérés clairement lors de la session extraordinaire du conseil national.

Selon le communiqué, «le RND entamera la campagne électorale avec volonté et détermination», partant des convictions et principes des militants et de son souci de créer un climat de compétition démocratique. D'autre part, Bensalah a affirmé que le nou-

veau départ du RND, après le succès du 4<sup>e</sup> congrès «encouragera» les militants à contribuer à la sensibilisation de l'opinion publique à l'importance de la participation au prochain rendez-vous électoral qui est, selon le parti, un autre pas vers l'ancrage de la démocratie et la consolidation des fondements de l'Etat. Il a appelé enfin au suivi de l'activité du parti à travers les différentes communes et wilayas afin de réaliser le programme tracé par le parti. Toujours dans le sillage de la course à la présidentielle, le président du parti El Karama, Mohamed Benhamou, a appelé à faire preuve de vigilance et à placer l'Algérie au-dessus de toute considération. Benhamou a fait savoir que si le Président Bouteflika venait à se présenter pour un quatrième mandat il se retirera de la course.

Concernant la collecte de signatures pour sa candidature à la magistrature suprême, Benhamou a précisé que cette opération a atteint 85% en ce qui concerne la collecte de 600 signatures d'élus d'Assemblées parlementaires, communales et de wilayas réparties sur 25 wilayas, conformément aux dispositions de la loi relative au régime électoral.

Yazid Madi

### LA QUESTION DU JOUR

#### La solution idéale dans la crise syrienne

Suite de la page une

Mais le fait qu'il soit difficile pour l'heure d'imaginer une percée dans les négociations, dès leur reprise, ou dans la suite des événements, n'implique pas qu'il n'existe pas d'issue en forme de compromis politique. Ce ne serait pas la première fois qu'un conflit semble insoluble et qui cependant finit par se régler d'un commun accord entre ses parties prenantes, ce qui ne veut pas nécessairement dire à leur exact avantage mutuel. L'idéal dans le cas syrien, sans précédent à bien des égards, ce serait que les factions syriennes, des deux côtés de la ligne de démarcation, s'entendent pour chasser de leur pays les groupes terroristes qui s'y sont insérés à la faveur de la crise politique qui les avait dressés les uns contre les autres, il y a maintenant trois ans. Il faudrait pour cela que l'opposition présente à Genève change de priorité, qu'au lieu de la mise en place immédiate d'un gouvernement de transition, d'où seraient exclues les figures symboliques du régime, au premier chef Bachar El Assad, qu'elle réclame sans désespérer, elle accepte de faire de la lutte contre le terrorisme, ce que lui demande justement la partie adverse, la condition première du retour à la paix, et à son corollaire, le partage du pouvoir. En théorie tout au moins, une solution négociée, mais qui n'impliquerait que les Syriens, est possible. Elle reposerait sur leur union contre l'ingérence étrangère, qui dans leur cas revêt la forme de groupes extrémistes apatrides mais financés et soutenus par des Etats appartenant à la région, dont l'Arabie Saoudite et le Qatar, eux-mêmes en guerre non pas tant contre le régime syrien que contre l'Iran, la première puissance chiite. Ce n'est pas une guerre civile qui se mène en Syrie, mais une guerre de religion et une guerre pour la puissance sous couvert de lutte mettant aux prises les partisans de la démocratie d'un côté, les tenants de la dictature de l'autre. Seule l'union sacrée contre l'ingérence étrangère est à même de mettre fin à bref délai aux souffrances du peuple syrien. C'est le langage que devrait leur tenir tous les gens réellement désireux de voir ce pays renouer avec la paix. Nul doute que ce soit le cas de Lakhdar Brahimi.

M. H.

Incidents à Ghardaïa

# «Des barons de la drogue veulent déstabiliser la région»

■ Les derniers incidents de Ghardaïa ont engendré une «panique générale» au sein de la région. Le conflit entre les deux communautés a fait deux morts et plusieurs blessés. L'ex-ministre du Tourisme, Abdelwahab Bakli, a affirmé à l'APS que «les barons de la drogue tentent d'instrumentaliser et de déstabiliser cette région sur tous les plans». Le président de l'Association Cheikh Ishaq Abi Ibrahim Tafiche, Imnacen Mohamed, a indiqué que «le colonialisme français n'a pas réussi à diviser la population de Ghardaïa».

Synthèse Ahcene H.

L'ancien ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Abdelwahab Bakli, a affirmé que les «barons de la drogue et la contrebande tentent d'instrumentaliser les jeunes Ghardaouis pour déstabiliser cette région géographiquement stratégique qui constitue un trait d'union entre le nord et le sud du pays». Bakli, un notable de la population ibadite, a précisé dans une déclaration à l'APS que les «barons de la drogue et la contrebande sont les instigateurs des réactions anarchiques des jeunes de Ghardaïa qu'ils ont voulu exploiter à l'effet de déstabiliser cette région stratégique et véritable trait d'union entre le sud et le nord du pays». Saluant le rôle des forces de l'Armée nationale populaire (ANP) dans la «protection des frontières en général et la région du Sud en particulier», l'ancien ministre a souligné que «les barons de la contrebande, de la drogue et du crime transfrontalier visent, à travers le soulèvement des jeunes à Ghardaïa, à saper les efforts de l'Etat en matière de surveillance des frontières marquées par une situation particulière ces dernières années en raison des tensions internes que connaissent des Etats voisins». Par ailleurs, le même orateur a écarté «la thèse de la main étrangère dans ces incidents», ajoutant que «si c'était le cas, l'emblème national n'aurait pas été brandi dans les rues et quartiers de Ghardaïa depuis le début des événements». Bakli a, d'autre part, contesté le traitement accordé par les médias nationaux et internationaux en janvier dernier aux incidents de Ghardaïa, estimant que «certains médias, notamment étrangers, ont manqué de professionnalisme en donnant une importance disproportionnée aux événements à travers des lectures et commentaires qui n'ont fait qu'exacerber la situation». Il a ainsi critiqué «le recours à des concepts médiatiques impropres tels que conflit confessionnel et différend entre malékites et ibadites», ajoutant que «la cohabitation entre ibadites et de malékites à Ghardaïa n'a jamais posé de problème et ce, depuis la guerre de Libération». «Les incidents ayant émaillé la ville de Ghardaïa sont pratiquement ceux qui se sont produits dans un passé proche dans certaines wilayas du pays mais à Ghardaïa la situation a été dramatisée par les médias et on ne sait pas pourquoi», a-t-il fait remarquer. Il a également déploré «l'incapacité des autori-



Ph. &gt; D. R.

tés locales à traiter la crise dès son éclatement». Mais aujourd'hui, a-t-il expliqué «des indices montrent que la crise de Ghardaïa sera définitivement résolue grâce à la sagesse et la présence de l'Etat».

## «Le colonialisme français n'a pas réussi à diviser la population de Ghardaïa»

Pour sa part, le président de l'Association Cheikh Ishaq Abi Ibrahim Tafiche pour la protection du patrimoine de la région

de Ghardaïa, Imnacen Mohamed, a affirmé à l'APS que «ibadites et malékites ont de tout temps cohabité en parfaite symbiose» dans cette wilaya.

«Les différends doctrinaux entre les habitants de Ghardaïa n'a jamais représenté un problème ou un obstacle à la vie religieuse, économique et sociale de cette population», a-t-il indiqué.

En outre, il a souligné que son association «possède plus de 3 000 articles scientifiques nouveaux et anciens rédigés par des ulémas d'Algérie, et d'ailleurs

prônant la cohabitation existant entre les deux doctrines religieuses dans la région».

«C'est aux ulémas de la région, encore en vie ou décédés, appartenant aux doctrines ibadite et malékite que revient le mérite d'avoir fait de la région de Ghardaïa un exemple de cohabitation et de complémentarité entre les deux écoles islamiques», a-t-il soutenu. Imnacen a reconnu que «d'aucuns tentent d'attiser la discorde entre les adeptes des deux doctrines dans la wilaya de Ghardaïa pour servir leurs intérêts person-

nels». «Le colonialisme français n'a pas réussi à diviser la population de Ghardaïa par des différends doctrinaux ou ethniques», a-t-il dit.

«Comment certains tentent aujourd'hui de déstabiliser la région en suscitant le fanatisme doctrinal ?», s'est-il interrogé. Imnacen a indiqué à ce propos que «les habitants de Ghardaïa ne se laisseront pas entraîner par ces tentatives», voulant pour preuve «leur main tendue aux autorités pour résoudre ce problème».

A. H.

Convention entre ministères des Ressources en eau et du Travail

## ANSEJ et CNAC au service des métiers de l'eau

Les ministères des Ressources en eau et du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale ont signé lundi, à Alger, une convention-cadre de partenariat pour la promotion des PME dans les activités relatives aux métiers de l'eau et de l'assainissement.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Benmeradi, a souligné que cette convention « vise à promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat » dans le cadre des dispositifs de l'Ansej et de la Cnac.

Des commissions nationales et locales, a-t-il poursuivi, vont établir un programme d'action en collaboration avec l'Algérienne des eaux et l'Office national d'assainissement afin d'identifier les projets à réaliser.

Selon M. Benmeradi, le ministère des Ressources en eau se chargera de la formation des jeunes chômeurs qui créent des PME afin de mieux exécuter les programmes qui leur sont confiés.

Avant la signature de la convention, 684 PME ont déjà été créées pour activer dans le secteur de l'eau dans le cadre de l'Ansej et



Ph. &gt; B. Mehdi/J.A.

Necib, lors de la cérémonie de signature.

M. Necib a précisé que «300 000 compteurs seront installés dans une première phase, suivis de 300 000 autres dans une seconde phase».

Il a ajouté que cette convention permet aux entreprises bénéficiant des dispositifs de l'Agence nationale d'emploi de jeunes (Ansej) et de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac) de disposer de 20% des marchés publics et parapublics.

Dans le cadre de l'assainissement, M. Necib a souligné qu'il sera permis à ces entreprises de valoriser les argiles issues des stations d'épuration d'eau afin de les acheminer aux agriculteurs pour les utiliser en

tant qu'engrais.

L'utilisation des camions-citernes dans l'entretien des espaces verts et la création de pépinières avec disponibilité de l'eau épurée gratuitement sont parmi les autres créneaux de nouvelles activités citées par le ministre et qui seront confiées à ces PME dans le cadre de la convention.

de la Cnac avec une valeur de plus de 4,1 milliard (mds) DA, permettant de créer 2 605 emplois, a-t-il précisé.

La fiche relative à la convention indique que sa validité est d'une durée de 5 ans.

Pas moins de 600 000 compteurs d'eau seront bientôt installés par des PME dirigées par des jeunes, a indiqué pour sa part le ministre des Ressources en eau, Hocine

tant qu'engrais.

L'utilisation des camions-citernes dans l'entretien des espaces verts et la création de pépinières avec disponibilité de l'eau épurée gratuitement sont parmi les autres créneaux de nouvelles activités citées par le ministre et qui seront confiées à ces PME dans le cadre de la convention.

Dalil Y./APS

La prochaine tripartite devrait en décider

# Retour du crédit à la consommation à condition ...

■ Le retour prévu prochainement du crédit à la consommation doit être accompagné par la mise en place d'une centrale des risques pour réduire le danger d'un surendettement des ménages, a affirmé dimanche à Alger le ministre des Finances, Karim Djoudi.

Par Tania G.

**S** exprimant en marge de la cérémonie de clôture de la session d'automne du Parlement, Djoudi a estimé que les crédits à la consommation sont «une bonne chose» pour l'économie «à condition de mettre en place une centrale des risques qui permet de réduire les risques de surendettement des ménages et les risques de faillites». «Il s'agit donc d'une protection pour les ménages», a indiqué le ministre, ajoutant que cette centrale est actuellement en cours de création au niveau de la Banque d'Algérie. Djoudi a également souligné que le gouvernement «n'a aucun problème avec un retour du crédit à la consommation à condition de créer une centrale des risques». La prochaine Tripartite (Gouvernement-Centrale syndicale-Patronat) prévue en février devrait décider un retour du crédit à la consommation, alors que cette décision entrera en vigueur dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2014, ou la loi de finances de



Karim Djoudi, ministre des Finances

2015. Le ministre du Commerce Mustapha Benbada avait affirmé récemment que la relance du crédit à la consommation durant la prochaine tripartite concernera l'acquisition de véhicules pro-

duits en Algérie. Selon lui, la relance du crédit à la consommation aura lieu dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2014 ou la loi de finances 2015 car «il faut d'abord amender

l'article 75 de la LFC 2009 qui a annulé ce type de crédit». Le sous-groupe chargé de la relance des crédits à la consommation mis en place à l'issue de la dernière tripartite (octobre 2013) a proposé 4 opérations réalisables à travers 10 mesures notamment l'élaboration de la liste des entreprises intéressées par cette formule et la valeur des produits concernés ainsi que les modalités et conditions d'attribution de ces crédits. D'autre part, Djoudi a indiqué que l'abrogation de l'article 87 bis du code du travail qui fera l'objet de discussion lors de la prochaine tripartite, permettra de valoriser le SNMG (Salaire national minimum garanti). L'article 87 bis de la loi 90-11 relative à la relation de travail demandant à ce que soient inclus dans le salaire national minimum garanti (SNMG) le salaire de base et les indemnités de toute nature, à l'exception de celles destinées à couvrir les dépenses propres au travailleur.

Concernant, par ailleurs la réévaluation récurrente des coûts des projets d'infrastructures publiques, Djoudi a affirmé que cette révision est due essen-

tiellement à la différence entre le coût inscrit lors de l'élaboration du projet et le coût proposé lors de l'appel d'offres et aussi à l'évolution des prix des matériaux de construction. «Il y a une capacité d'analyse et d'étude qui a été approfondie et qui a donné lieu à des études beaucoup plus pointues concernant essentiellement les grands projets d'équipement», a noté le ministre. «Ceci a participé à réduire les coûts de la réalisation des projets», a-t-il ajouté. Le respect des orientations de la Cned (Caisse nationale d'équipement pour le développement) ont permis d'économiser près de 32 milliards de dinars dans le coût de réalisation des grands projets d'infrastructures publiques depuis 2010, soit «40 km d'autoroute ou 18 km de ligne de tramway», selon un bilan récent de cette institution.

T. G. /APS

La manifestation se tiendra à Marrakech

## Le 3<sup>e</sup> Forum des entrepreneurs maghrébins les 17 et 18 février

**L**e 3<sup>e</sup> Forum des entrepreneurs maghrébins est prévu les 17 et 18 février à Marrakech (sud du Maroc), a annoncé lundi à Alger la Confédération algérienne du patronat (CAP), qui représentera l'Algérie à ce rendez-vous maghrébin. Organisée par l'Union maghrébine des employeurs (UME), instance regroupant les organisations patronales maghrébines, cet événement économique vise à «créer des conditions appropriées des

échanges pour la construction du Maghreb», selon Boualem M'rakach, président de la CAP. «L'objectif du Forum est de relancer l'intégration économique de l'Union du Maghreb arabe à travers une initiative du secteur privé», souligne M'rakach, ajoutant que l'Algérie sera représentée par une forte délégation. L'UME regroupe des organisations patronales des 5 pays de l'Union du Maghreb arabe: la Confédération algérienne du patro-

nat (CAP), l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Utica), la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), le Conseil du patronat libyen (CPL) et la Confédération nationale du patronat mauritanien (CNPM). Le 1<sup>er</sup> Forum des entrepreneurs maghrébins s'est tenu à Alger en mai 2009 et le second à Tunis en mai 2010.

Dalil K.

Estimée à plus de 11 169 tonnes durant la période 2011-2013

## Hausse de la production halieutique

**L**a production halieutique dans la wilaya d'Alger connaît une hausse considérable d'année en année, celle-ci ayant été estimée à plus de 11 169 tonnes durant la période 2011-2013, a indiqué lundi la directrice de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'Alger, M<sup>me</sup> Rabiaâ Zerrouki. «La produc-

tion a atteint en 2011 plus de 3 543 tonnes», a indiqué la même responsable. La pêche aux chauls a connu une augmentation à la même période (2011-2013) estimée à 10 155 tonnes. La production de cette variété de poisson a enregistré 3 515 tonnes pour la seule année 2013, suivie des autres espèces, notamment

la sardine très consommée en Algérie. M<sup>me</sup> Zerrouki a en outre précisé que la production de la sardine est en hausse de mai jusqu'à octobre, ajoutant qu'en 2013, des commissions locales ont œuvré à faciliter la pêche de la sardine et d'en contrôler la distribution et les prix. Elle a souligné que dans le cadre de la pré-

servation des ressources halieutiques, le secteur a rajouté une période de repos biologique pour l'espadon, fixée à mars et ce à partir de 2013. Le secteur de la pêche dans la wilaya d'Alger a recensé plus de 140 unités de pêche ayant entamé leur activité en 2013 sur un total de 287. La responsable de la pêche de la wilaya d'Alger a indiqué par ailleurs que les ressources halieutiques sont menacées de pollution, ce qui impacte sur la production. Elle a salué le travail du laboratoire de contrôle de l'hygiène de la production halieutique et de l'environnement créé récemment par le ministère de tutelle.

La même responsable a évoqué un projet de réalisation d'un centre de sécurité marine à Aïn Benian (Alger) chargé de la formation des pêcheurs, en vertu d'un accord signé avec la direction de la Protection civile.

Gacem T.

Energie

## L'Algérie et l'Espagne examinent les possibilités de partenariat

**L**e ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi et l'ambassadeur d'Espagne à Alger, Alejandro Polanco, ont examiné lundi à Alger les moyens de renforcer le partenariat et la coopération bilatérale dans le domaine de l'énergie, indique un communiqué du ministère.

Les deux responsables ont abordé lors de cette rencontre les possibilités de développer une coopération et un partenariat entre les deux pays, notamment dans les domaines des énergies

renouvelables et du dessalement d'eau de mer, ajoute la même source.

A cette occasion, le ministre a mis l'accent sur l'important potentiel que recèle notre pays dans le domaine de l'énergie et des mines, notamment les possibilités de partenariat dans les énergies renouvelables en insistant sur la fabrication, localement, des équipements entrant dans l'industrie de ces énergies, précise le communiqué.

R.E./ APS

### Ooredoo relance son offre promotionnelle sur sa nouvelle Tablette compatible 3G+

**OÙ QUE** vous soyez en Algérie, bénéficiez de la nouvelle Tablette Ooredoo compatible 3G+ et de 2 mois d'abonnement Internet pour 9 500 DA seulement

Suite au succès de sa promotion sur sa tablette, et pour faire profiter ses clients partout en Algérie des avantages de l'internet en mobilité, Ooredoo relance son offre promotionnelle sur sa nouvelle Tablette Ooredoo compatible 3G+ à travers tout le territoire national, valable du 28 janvier au 24 février 2014.

En effet, durant cette période promotionnelle, pour 9 500 DA seulement, bénéficiez de la nouvelle Tablette Ooredoo compatible 3G+ et de 2 mois d'abonnement Internet offerts.

Cette offre destinée aux particuliers et aux entreprises, répond aux attentes du marché algérien, en offrant une solution optimale et innovante d'Internet mobile à des prix imbattables.

Avec à son écran de 7 pouces, son Wi-Fi intégré et sa SIM Data offerte, vous vivrez grâce à la nouvelle Tablette Ooredoo compatible 3G+, une expérience unique d'Internet en mobilité avec plus de confort et de liberté en accédant à l'univers d'Android et aux nombreux services 3G de Ooredoo tels que les appels vidéos, la radio en ligne, le téléchargement d'applications, le visionnage de vidéos et de chaînes TV en streaming, l'accès aux réseaux sociaux, etc..

Cette offre est disponible dans tous les Espaces Ooredoo, les City-Shops et les Espaces Services Ooredoo répartis à travers tout le territoire national.

Communiqué

Accusé de transfert de capitaux

# Un Français propriétaire d'un navire risque 2 ans de prison

■ Un ressortissant français propriétaire d'un navire touristique a été présenté devant le tribunal pénal près la cour d'Alger après avoir été impliqué dans une affaire d'infraction au code des finances algérien et la réglementation sur le mouvement des capitaux de l'intérieur du pays vers l'étranger.

Par Azouaou Mahiout

Le prévenu dans ce dossier a été donc accusé de tentative d'introduire sur le territoire algérien de grosses sommes d'argent en devises, ce qui est contraire à la réglementation algérienne en matière de mouvement des capitaux. Les tenants et les aboutissants de cette affaire remontent exactement au 28 février 2012 lorsque le responsable de la station de carburant du port d'Alger avait introduit une plainte auprès des autorités judiciaires concernées en indiquant que le mis en cause dans ce dossier s'apprêtait à introduire illégalement 60 millions de centimes. Il a indiqué dans sa déposition que cet argent devait servir à payer la fourniture du carburant nécessaire pour la navigation du navire du prévenu dans ce dossier. C'est ce qui avait été signalé dans la facture qui porte la fourniture du prévenu en carburant durant un mois et la somme d'argent versée en devises était en mesure de couvrir les charges de cette fourniture en carburant. Sur la base de ces accusations et des informations qui avaient été fournies par l'auteur de la plainte, le propriétaire de ce navire a été présenté à la justice. Le mis en cause a quant à lui nié toutes les charges retenues à son encontre en indiquant que le jour où il s'était rendu au port d'Alger il comptait juste faire le



Ph./D. R.

plein de carburant car il avait l'habitude d'agir ainsi car à chaque fois qu'il passait par l'Algérie il se rendait au port d'Alger pour faire le plein du réservoir de son navire et que ce jour là il avait proposé de lui fournir du carburant pour un mois. Il a indiqué qu'il avait décidé d'agir de la sorte pour éviter de faire le plein à chaque fois car cela impliquait certaines procédures qui lui faisaient perdre du temps. Il a indiqué que c'était pour cette raison qu'il avait demandé aux responsables de la station en question de lui faire une facture pour un mois, en vue de lui épargner toutes les procédures éreintantes et fastidieuses. Il a été indiqué dans l'acte d'accusation qu'après avoir établi la facture pour le ressortissant français celui-ci ne s'est pas acquitté de

la somme d'argent qu'il devait à cette station. Au cours de sa plaidoirie, l'avocat de la défense de cet accusé a indiqué que son client lorsqu'il avait été arrêté par la police, son navire avait été passé au peigne fin sans pour autant que les éléments des forces de sécurité qui avaient été chargées d'enquêter sur cette affaire n'avaient trouvé chez lui aucune somme d'argent ni en dinars ni en devises. Tout ce que les prévenus avaient trouvé chez lui était une facture sur la base de laquelle la poursuite judiciaire a été faite. Il a indiqué, dans ce sillage, que le montant de cette facture a été payé par transaction bancaire le plus normal du monde. L'avocat de la défense de cet accusé a tenu à préciser au cours de sa plaidoirie qu'il n'y a aucun texte de loi qui interdit à

un quelconque navire étranger de passage en Algérie de faire le plein de carburant. Il a estimé que l'objet de cette poursuite en justice est virtuel ; or la condamnation d'un quelconque accusé exige des preuves tangibles dignes de ce nom. L'avocat de la défense de l'accusé a conclu sa plaidoirie en demandant à ce que son client soit tout simplement acquitté de toutes les poursuites pénales enclenchées à son égard. Le représentant du ministère public a requis une peine de deux années de prison ferme à l'encontre de cet accusé et une amende de la valeur de l'argent objet de ce litige. Le dossier de cette affaire a été mis en délibération en attendant la prononciation du verdict qui aura lieu au courant de la semaine prochaine. **A. M.**

Bordj-Menaïel

## Arrestation d'un individu pour approvisionnement de groupe terroriste

Les policiers de la brigade mobile de la police judiciaire de Bordj-Menaïel ont arrêté un individu, la quarantaine, suspecté d'approvisionner un groupe terroriste qui écume la région. Cette arrestation a été opérée suite à des renseignements fournis par des citoyens.

Ainsi, les services de sécurité ont pris en filature cet individu avant de planifier une opération et l'arrêter en flagrant délit, dans un barrage de contrôle. Lequel était à bord

d'un véhicule de marque Renault type Clio. La vérification des pièces présentées s'est avérée que ce dernier circulait avec de faux documents.

Les fouilles effectuées dans la voiture ont permis aux policiers de trouver des couvertures, des chaussures et des effets vestimentaires destinés au groupe terroriste de la katibet Djounoud El Ansar qui écume la région d'El Ahrache à hauteur du village d'Oued Djemaa. Au cours de l'interrogatoire, le mis

en cause a reconnu qu'il approvisionne le groupe terroriste en denrées alimentaires depuis 2012 et est chargé aussi de les renseigner sur les agissements et les déplacements des services de sécurité, contre une somme d'argent. Présenté au parquet, ce dernier a été placé sous mandat de dépôt par le procureur de la République, près le tribunal de Bordj-Menaïel pour apologie et approvisionnement de groupe terroriste.

**Ahmed K.**

Lutte contre la drogue et la délinquance

## La bande à «Madjaa» et «Dhib» hors d'état de nuire

La brigade mobile de la police judiciaire d'Ouled Heddadj a mis la main sur 3 individus qui disposaient, lors de leur arrestation, d'une quantité de 185 g de kif traité destinée à la vente dans le milieu juvénile. Cette opération a été engagée suite à des informations parvenues au siège de la sûreté urbaine de la ville quant aux agissements d'un groupe de malfaiteurs spécialisé dans le commerce de la drogue

au niveau du quartier dit la forêt à Ouled Heddadj. Ainsi, les enquêteurs ont planifié une opération qui s'est soldée par l'arrestation d'un dealer connu sous le sobriquet de «Madjaa» qui écoulait sa marchandise au niveau dudit quartier. Ce dernier, faut-il le signaler, à la vue des policiers a pris la fuite à bord d'une voiture conduite par son acolyte. Ce n'est qu'après une course poursuite que le véhicule a été arrêté.

Au cours de l'interrogatoire, le dealer «Madjaa» a reconnu les faits tout en déclarant qu'il s'est approvisionné auprès d'un trafiquant, habitant le quartier populaire de Haouch El Makhfi, connu sous le nom de «Dhib». Sur les lieux, après investigations et recherches, les enquêteurs ont retrouvé une plaquette de drogue type «résine de cannabis» dissimulée dans un sac en plastique, destinée à la vente

dans le milieu de consommateurs de drogue.

Déférés au parquet, les 3 mis en cause ont été mis en détention par le juge d'instruction du tribunal de Rouiba, territorialement compétent. Lesquels seront poursuivis pour les chefs d'inculpation de détention et commerce de produits prohibés. **A.K.**

Prétoire  
Au fond du puits

Par Salah Harirèche

La gestion d'une enquête par les éléments de la police judiciaire pourrait être décisive à plus d'un titre. Du coup, la moindre erreur de parcours pourrait coûter cher. En effet, il arrive souvent que le trouble à l'ordre public commence par un procès-verbal. Le meilleur exemple de cet état de fait réside dans le procès de l'affaire qui a été ouvert hier par le tribunal criminel de Tizi Ouzou dans une session inhabituelle ouverte avant-hier au sein de cette même juridiction. Il faut bien signaler qu'il s'agit là d'une affaire bien connue du grand public car celle-ci remonte à l'année dernière lors de la disparition du jeune Ali Lacey originaire du village Tala Khellil. Cette affaire a commencé lorsque la disparition de ce jeune homme avait été signalée avant que son corps inanimé ne soit découvert. Il faut dire que la palme du mérite de l'arrestation de l'accusé principal revient à la population qui avait tout de suite soupçonné l'un des amis de la victime, à savoir B. Mourad qui figure comme étant le principal accusé dans cette affaire. Les investigations des enquêteurs avaient en effet corroboré les soupçons de la population quant à l'implication de B. Mourad dans la disparition du jeune Ali, âgé de vingt-quatre ans, car il était la dernière personne avec laquelle la victime était rentrée en contact par téléphone pour un rendez-vous aux alentours du barrage de Taksebt avant que la disparition de la victime ne soit constatée par ses parents. Toutefois, par manque de preuve ou par négligence, le mis en cause principal dans ce dossier a été relâché et une manifestation est enclenchée devant le palais de justice de Tizi Ouzou. Il a fallu que le corps de la victime, en état avancé de décomposition, ne remonte à la surface de l'eau au fond d'un puits pour que l'enquête soit relancée de nouveau et que les accusés dans ce dossier ne soient appréhendés pour y être jugés.

**S. H.**

Une richesse faunistique et floristique exceptionnelle

# Zones humides d'El Tarf, un trésor naturel

■ La wilaya d'El Tarf compte neuf zones humides classées Ramsar d'une richesse faunistique et floristique exceptionnelle, sur un total de 50 sites à l'échelle nationale. L'importance de la sensibilisation à la protection de cet écosystème lacustre unique, partie intégrante de la réserve de la biosphère depuis 1990, revient chaque année tel un leitmotiv à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale des zones humides.

PH &gt; D. R.



Le lac des oiseaux d'El Kala, halte salutaire entre l'Europe et l'Afrique

Par Ftaen D.

Le responsable des zones humides au Parc national d'El Kala (Pnek), Faouzi Haou, signale «l'urgence de la mobilisation de tout un chacun pour garantir un développement durable de cette biodiversité». Selon ce responsable, l'enjeu est de «s'intégrer dans la ligne de conduite de la convention de Ramsar pour l'année 2014» qui a choisi pour thème «Les zones humides et l'agriculture: cultiver le partenariat». Il reste que bien qu'elles jouent un rôle important dans les processus vitaux, entretiennent des cycles hydrologiques et accueillent poissons et oiseaux, les zones humides sont confrontées à de nombreuses menaces. Tout comme les forêts tropicales, les zones humides sont détruites à un rythme sans précédent. Privées parfois de leur eau par des pompages excessifs ou par la construction

irréfléchie de barrages, elles sont même complètement drainées au profit de l'agriculture et même pour l'urbanisation. Selon Haou, le dernier recensement effectué en 2006 a dénombré 1 451 zones humides en Algérie, dont 762 sont naturelles. Aujourd'hui, le nombre de zones humides dépasse le millier si l'on inclut oueds, grottes, oasis, dayas, et zones côtières. Cinquante sites sont classés sur la liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale, avec une superficie de plus de 2,5 millions d'hectares, soit quelque 50 % de la superficie totale estimée des zones humides en Algérie. Les zones humides algériennes sont d'une grande diversité biologique. L'on y recense une trentaine d'espèces de poissons d'eau douce, 784 espèces végétales aquatiques connues et plus de 70 espèces aviaires inféodées, propres aux milieux aquatiques, sans oublier d'autres espèces dont la vie dépend étroitement

de la pérennité de ces écosystèmes. Malgré leur importance, en tant que sièges d'une biodiversité sans pareille, les zones humides n'échappent pas à une dynamique de destruction qui remet en cause l'existence d'un nombre élevé d'espèces floristiques et faunistiques. L'impact le plus important est la disparition de certaines plantes rarissimes. La wilaya d'El Tarf est reconnue pour être une wilaya agricole et rurale, mais elle est également considérée comme la région par excellence des zones humides. D'ailleurs, les deux premiers sites Ramsar inscrits en Algérie sont situés dans cette wilaya (le lac Tonga et le lac Oubeira). El Tarf renferme les plus grandes zones humides d'Afrique du Nord. Le lac Tonga, réserve intégrale d'importance internationale pour les oiseaux d'eau, se caractérise par une importante couverture végétale en mosaïque offrant un refuge hivernal idéal pour plus de 25000 anatidés et foulques. Ce

lac, en communication avec la mer Méditerranée par le biais du canal Messida, constitue également un site de nidification pour de nombreuses espèces dont certaines sont très rares, à l'exemple de l'érismaure à tête blanche, le fuligule Nyroca, la poule Sultane et la guifette Moustac. La réserve intégrale du lac Tonga est un bon exemple de zone humide représentative, rare et unique de type zone humide naturelle de la région méditerranéenne, se situant dans un complexe de zones humides qui viendrait en troisième position après ceux du delta de l'Ebre en Espagne et la Camargue en France. Le Tonga, qui s'étale sur 2 700 hectares, compte une centaine d'espèces végétales appartenant à une quarantaine de familles botaniques dont plus de 40 % sont classées entre «assez rares» et «rarissimes», à l'exemple de la nymphæa alba et de l'utricularia exoleta, auxquelles s'ajoutent une vingtaine d'insectes, de reptiles et d'amphibiens (grenouilles, crapauds de Mauritanie, lézard ocellé et couleuvre vipérine. Autant de variétés et de richesses qui nécessitent protection et préservation. Tout comme le Tonga, le reste des zones humides, telles les réserves intégrales des lacs Oubeira et Mellah, dans la commune d'El Kala, la Tourbière du lac Noir (Berrihane), les Marais de la Mekrada (Berrihane et Ben M'hidi) et les aulnaies de Bourdim, joue un rôle important dans la maîtrise des crues en période d'hiver, le captage des sédiments et matières arrachées par les crues en amont et charriées vers les lacs et la stabilisation des dunes littorales. Chaque année, la célébration de la Journée mondiale des zones humides est mise à profit pour

rappeler l'importance et la valeur des services rendus par ces milieux naturels, notamment en matière de fourniture d'eau potable. L'exploitation irrégulière de ces plans d'eau se poursuit un peu partout à El Tarf faute d'une prise de conscience des uns et des autres. Si le lac Tonga jouit aujourd'hui d'une certaine «tranquillité» après l'abandon, dans les années 1980, des cultures de maïs et de tabac, le lac Oubeira continue, quant à lui, de pâtir des activités agricoles pratiquées sur la périphérie des berges, notamment la culture des arachides. Compte tenu de l'originalité et de la rareté de cette importante biodiversité, les zones humides de cette région dans l'extrême nord-est du pays, offrent des formes et une composition florofaunistique variée et diversifiée d'intérêt écologique certain, méritant attention et davantage d'actions visant leur protection. A l'occasion de la célébration, le 2 février 2014, de la Journée mondiale des zones humides, le Pnek a concocté un programme aussi riche que diversifié. Selon Haou, le menu arrêté cible en premier les élèves par l'organisation de concours de dessin, de sorties ornithologiques, en plus de la tenue, au parc de Brabtia, d'expositions et de portes ouvertes sur les zones humides. Au menu de cette célébration figurent également des rencontres-débats regroupant l'ensemble des acteurs activant dans les zones humides, pour mettre en relief le rôle de ces espaces. L'enjeu est de «sauvegarder ces zones humides qui font la particularité de cette wilaya aux potentialités indéniables», avait souligné le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, lors de sa dernière visite à El Tarf. F. D./APS

Gestion durable des zones humides

## Près d'une trentaine de plans prévus d'ici à 2019

Près d'une trentaine de plans de gestion durable des zones humides impliquant l'ensemble des secteurs concernés et la société civile devraient être appliqués d'ici à 2019, indique la Direction générale des forêts (DGF). Au total 26 plans de gestion de zones humides sont prévus dans les cinq prochaines années avec pour objectif d'asseoir une gestion durable des sites protégés en prenant en considération, à la fois, les besoins socioéconomiques et la nécessité de leur préservation, explique la DGF dans un communiqué diffusé à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides. Les pouvoirs publics comptent, en effet, doter les 50 sites, classés à l'échelle nationale par la convention Ramsar d'importance internationale, d'un outil de planification afin d'améliorer la gestion multisectorielle et d'impliquer les populations locales dans le cadre d'une gestion participative. A ce jour, neuf zones humides sont dotées de plan de gestion en cours de mise en œuvre et 17 sont en cours de contractuali-

sation. D'ici à 2019, l'Algérie compte classer sept zones humides en aires protégées. Les zones humides sont des milieux naturels représentant un intérêt vital sur les plans écologique (climat, sol, sous-sol), hydrologique (ressources en eau), socioéconomique ainsi que dans le domaine de la biodiversité (faune et flore). Ces espaces concernent les étendues de marais, d'eau naturelle ou artificielle (lacs, chotts, gueltas, sebkhas), les fagnes (landes marécageuses) et les tourbières (étendues d'eau marine dont la profondeur est inférieure à 06 mètres). En outre, une stratégie nationale est en cours d'élaboration pour déterminer les orientations de gestion et de valorisation des zones humides à l'horizon 2030. Un comité multisectoriel a été d'ailleurs installé par arrêté ministériel afin de suivre la mise en œuvre de cette stratégie. La DGF est impliquée aussi dans des projets de coopération internationale pour améliorer la gestion grâce à l'introduction d'outils modernes de gestion et d'indicateurs de suivi et d'éva-

luation par imagerie satellitaire. Pour 2014, la convention de Ramsar a choisi «les zones humides et l'agriculture, cultivons le partenariat» comme thème de la Journée mondiale des zones humides célébrée tous les 2 février et ce depuis 1971. En Algérie, toutes les terres adjacentes aux zones humides du nord et des Hauts-plateaux abritent une agriculture traditionnelle et florissante. Quant au sud algérien, les oasis sont un exemple d'agriculture spécifique des zones désertiques caractérisées par un système ancestral de captage et de distribution traditionnelle de l'eau, que sont les Foggara. La DGF cite comme exemple la wilaya de Sétif, qui compte trois zones humides d'importance internationale (Sebkhet El Hamiet, Sebkhet Bazer et Chott El Beidha), l'un des bassins laitiers les plus importants du pays. Cependant, les zones humides «continuent de subir une forte pression» liée à l'augmentation des besoins en matière de développement socioéconomique et à la concentration de la popula-



tion à proximité de ces sites, entraînant ainsi leur surexploitation. La dégradation des zones humides en Algérie, y compris celles classées sur la liste Ramsar, est due essentiellement à l'utilisation de techniques de production intensives, au développement de l'industrie et aux rejets des eaux usées. La convention de Ramsar compte 168 parties contractantes avec 2 170 zones humides d'importance internationale s'étendant sur une superficie de plus de 207 millions d'hectares.

Bilal B./APS

Selon le professeur Aberkane, médecin chef du service réanimation

# «Le cancer une maladie traitable et guérissable»

■ *Beaucoup de cas de guérison sont là pour démontrer que le cancer est, à l'image d'autres pathologies chroniques comme l'insuffisance rénale, les affections urologiques, respiratoires ou cardiovasculaires, un mal que l'on peut aujourd'hui prendre en charge, a expliqué le P<sup>r</sup> Aberkane.*

Par Samia D.

Le cancer n'est pas une fatalité ou une anti-chambre de la mort, mais une maladie que l'on peut aujourd'hui traiter, voire guérir si elle est dépistée à temps, a estimé dimanche un praticien lors d'une conférence de presse organisée à Constantine. Le P<sup>r</sup> Abdelhamid Aberkane, médecin chef du service réanimation du Centre hospitalo-universitaire (CHU), a souligné «l'importance vitale de changer cette image que tout un chacun se fait de cette maladie, afin que le patient qui en est atteint puisse reprendre espoir et croire à sa guérison (à) ce qui est possible si le diagnostic est précoce». Beaucoup de cas de guérison sont là pour démontrer que le cancer est, à l'image d'autres pathologies chroniques comme l'insuffisance rénale, les affections urologiques, respiratoires ou cardiovasculaires, un mal que l'on peut aujourd'hui prendre en charge, a expliqué le P<sup>r</sup> Aberkane aux journalistes, en prévision de la célébration, mardi prochain, de la Journée mondiale de lutte contre le cancer. Le conférencier, qui s'exprimait en tant que président de l'association Waha d'aide aux malades du cancer, a relevé l'importance de «la décentralisation et de la délégation des prérogatives pour responsabiliser tous les professionnels de la santé». Il a également souligné la nécessité d'«ouvrir les portes de l'initiative au "formidable potentiel" des jeunes médecins fraîchement promus en les associant dans le processus de l'effort national de développement et de promotion de la santé en Algérie». Le cancer constitue encore aujourd'hui la première cause de mortalité dans le



Un maître-mot, dépistage

monde, bien avant les guerres et autres catastrophes naturelles. Il fait beaucoup moins parler de lui, mais il tue. Pourtant, il se soigne, d'où «le caractère primordial d'une prise de conscience quant à l'utilité d'un dépistage précoce permettant d'arriver à une guérison», a-t-il encore affir-

mé. Selon l'ébauche d'une première étude sur l'état des lieux du cancer à Constantine, présentée par l'association Waha, 3 260 personnes, soit 1 100 hommes et 2 150 femmes vivent en 2014 avec un cancer diagnostiqué depuis cinq ans. A la lumière de cette étude basée

notamment sur un recensement effectué par l'Office national des statistiques, le registre du cancer de la wilaya de Sétif et les données sur le cancer publiées pour l'année 2012 par l'Agence internationale de recherche sur le cancer (IARC) de Lyon (France), il est vivement recommandé

d'accorder une attention particulière aux sept cancers les plus fréquents, dans la perspective d'améliorer leur pronostic d'incidence. Il s'agit des cancers du poumon, du col de l'utérus, du sein, de la prostate, de la vessie, de la thyroïde et du colo-rectum.

S. D. / APS

## Cancer

### 22 millions de nouveaux cas annuels à l'horizon 2030

Le cancer va continuer à s'étendre à l'échelle mondiale avec près de 22 millions de nouveaux cas annuels à l'horizon 2030 contre 14 millions en 2012, avertit un rapport mondial publié lundi. «Les pays à bas et moyens revenus seront incontestablement les plus touchés car beaucoup d'entre eux sont mal équipés pour faire face à cette escalade du nombre de malades atteints de cancers», souligne Margaret Chan, la directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans ce rapport publié par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC/IARC), basé à Lyon. Selon le document, près de la moitié des 14 millions de nouveaux cas observés en 2012 ont été répertoriés en Asie – principalement en Chine – alors que l'Europe représentait environ un quart des nouveaux cas, les Etats-Unis un cinquième et l'Afrique et le Moyen-Orient seulement 8%. Le rapport souligne que malgré des progrès majeurs dans les traitements proposés, les décès devraient eux aussi augmenter,

passant de 8,2 millions en 2012 à 13 millions en 2030, alors que plus de la moitié de ces cancers pourraient être évités «si les connaissances actuelles étaient correctement appliquées». Réalisé avec l'aide de 250 experts originaires de 40 pays, le rapport «World Cancer Report 2014» passe en revue les principales données disponibles, au fil de plus de 600 pages. En 2012, le cancer du poumon arrivait en tête des cancers les plus fréquemment diagnostiqués (1,8 million de cas, soit 13% de l'ensemble des cancers), devant le cancer du sein (1,7 million, soit 11,9%) et le cancer du côlon (1,4 million, soit 9,7%). Le cancer du poumon est également de loin le plus meurtrier avec 1,6 million de décès en 2012 (19,4% de tous les décès par cancer) devant le cancer du foie (800 000, soit 9,1%) et le cancer de l'estomac (700 000, soit 8,8%). Et si les hommes sont globalement un peu plus touchés que les femmes (ils représentaient 53 % des cas de cancers et 57% des décès), plus de 60% des cas et 70% des décès survien-

nent actuellement en Afrique, Asie et Amérique latine, une tendance qui ne devrait pas s'inverser dans les prochaines années. Aux cancers traditionnellement liés à des infections (cancers du foie, de l'estomac et du col de l'utérus), sont venus s'ajouter des cancers du poumon, du sein et du côlon, associés à des facteurs de risques comme le tabagisme, l'alcoolisme, l'obésité, le manque d'exercice ou la consommation de produits alimentaires industrialisés, plus répandus dans les pays riches. Pour répondre aux défis financiers qui se profilent (en 2010 le coût économique annuel du cancer était évalué à 1 160 milliards de dollars, soit 858 milliards d'euros), le rapport préconise de ne pas se contenter des nouveaux traitements, mais de développer la prévention à grande échelle. Le rapport recommande également le dépistage précoce, et mentionne des campagnes de vaccination contre l'hépatite B mais aussi contre certains papillomavirus, à l'origine des cancers du col de l'utérus.

Lotfi B.

#### Chine Trois nouveaux cas de grippe aviaire enregistrés

TROIS nouveaux cas humains de grippe aviaire H7N9, dont un cas mortel, ont été enregistrés en Chine, ont indiqué dimanche les autorités locales de la santé. Sur ces trois cas, deux ont été signalés dans la province du Guangdong (sud) et un dans la région autonome Zhuang du Guangxi (sud). Un homme de 63 ans est décédé samedi à Shenzhen dans le Guangdong. Un autre cas confirmé concerne un homme de 37 ans originaire de la ville de Zhongshan, a annoncé le département provincial de la santé, ajoutant que ce dernier se trouvait dans un état critique.

R.S. / APS

## Inclus dans la nomenclature nationale

### Vingt et un nouveaux médicaments remboursables

Vingt et un nouveaux médicaments seront inclus dans la nomenclature nationale des médicaments remboursables, a révélé dimanche le directeur de la sécurité sociale auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Djauoued Bourkaib. La majorité des médicaments qui vont intégrer la nouvelle nomenclature nationale des médicaments remboursables par la Caisse nationale de sécurité sociale (Cnas) sont de production nationale et concernent notamment, les pathologies de la tension artérielle, du diabète, d'endocrinologie, de neurologie

et des anti-inflammatoires, a précisé Djauoued Bourkaib, sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale. D'autres médicaments, jadis remboursables, ont été annulés de la liste pour avoir été retirés du marché à l'échelle internationale en raison de leur dangerosité ou pour avoir été considérés comme n'ayant «aucune valeur ajoutée d'un point de vue thérapeutique», a-t-il souligné. L'actualisation de la nomenclature nationale des médicaments remboursables a été décidée par une commission interministérielle, en concertation avec les différents partenaires. Le rem-

boursement des médicaments a coûté à la sécurité sociale un montant de 158 milliards DA en 2013, soit une hausse de plus de 18% par rapport à 2012, a indiqué M. Bourkaib qui a plaidé pour une rationalisation des dépenses en matière de médicaments. Il a appelé les prescripteurs à «réduire» et d'«alléger» les ordonnances des malades, tout en les incitant à privilégier les génériques en vue de réduire le coût de la prise en charge des médicaments aussi bien pour le malade que pour l'institution qu'il dirige.

Amina T.



Kherrouba (Boumerdès)

# Vers la levée de suspension du marché de gros

■ La régularisation de la situation du marché de gros de Kherrouba (Boumerdès), considéré parmi les plus importants du centre du pays en termes de superficie, interviendra «bientôt», a indiqué le directeur du commerce de la wilaya.

Par Said Arab/APS

Des démarches sont en cours au niveau de la commune de Kherrouba et des services de la wilaya en vue de «la levée des contraintes et autres réserves à l'origine de la situation illégale et de la suspension de ce marché, depuis son ouverture en 1996», a indiqué Djamel Lekmeche. Il a ajouté que la levée de ces réserves permettra le lancement de la réhabilitation et du réaménagement de cet espace commercial, avant sa mise en exploitation, qui devrait générer d'importantes rentes au profit de la commune de Kherrouba et impulser une dynamique de développement au niveau de toute la région ouest de Boumerdès.

Les principales recommandations, émises par la commission de wilaya de l'activité

commerciale, qui constituent un préalable à la régularisation de sa situation juridique, consistent en la destruction des locaux et carrés commerciaux érigés sur des conduites d'AEP, la fermeture des devantures des locaux donnant sur le CW 222, pour cause de non-respect de la distance réglementaire devant les séparer de la route (13 mètres), ainsi que la sollicitation de l'avis des services de la Protection civile sur la réouverture de ce marché. L'exploitation totale de cet espace commercial, relevant de la commune de Kherrouba, d'une superficie de 17 ha devrait générer près de 10 000 postes d'emploi (directs et indirects), selon les estimations de la direction du commerce. Outre sa proximité des wilayas d'Alger, de Blida et des principaux axes routiers du pays, ce marché peut accueillir



un grand nombre de véhicules légers et lourds.

Le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, a récemment déclaré, lors d'une visite de cet espace commercial, que ce marché pourrait constituer

un espace de substitution pour le marché de Oued Smar (Alger), grâce à sa proximité de la capitale, de l'autoroute Est-Ouest et de la rocade Zeralda-Boudouaou.

S.A/APS

Aïn Defla

## Soutien aux activités artisanales

Plus de 100 dossiers d'artisans susceptibles de bénéficier de l'aide accordée par le Fonds national de soutien et de promotion des activités artisanales ont été recensés au niveau de la wilaya de Aïn Defla, a-t-on indiqué dimanche à la chambre de l'artisanat et des métiers.

Quinze activités artisanales, dont notamment le dessin, la sculpture, la bijouterie, la

confection, la pâtisserie traditionnelle, la broderie sur soie et travaux sur verre, sont concernées par cette aide dont le montant est de l'ordre de 40 millions DA, a-t-on précisé de même source.

L'aide du Fonds national de soutien et de promotion des activités artisanales consiste en l'octroi de matériaux au profit des artisans, a précisé la même source, fai-

sant remarquer que ces matériaux leur permettront d'«économiser leur énergie» et d'«améliorer la qualité de leurs produits».

Le soutien aux artisans contribuera sans nul doute à renforcer ce secteur, appelé à jouer les premiers rôles en termes de création d'emplois, a-t-on observé de même source.

Nawel O.

Biskra

## Les habitants réclament le transport scolaire

Des dizaines d'habitants de l'oasis de Seriana, dans la commune de Sidi Okba (Biskra), ont déclenché dimanche un mouvement de protestation pour revendiquer «l'amélioration» de leur cadre de vie et «la prise en charge» de leurs «préoccupations sociales», a-t-on constaté.

Les protestataires ont bloqué le chemin de wilaya (CW) n° 36 reliant le chef-lieu de wilaya à Sidi Okba, engendrant une perturbation dans la circulation routière. Ils réclament notamment «le transport scolaire pour les

écoliers de l'oasis», «l'alimentation de la population en eau potable» et «la réalisation d'espaces de détente et de loisirs». Le président de l'Assemblée populaire communale (APC) de Sidi Okba, Mabrouk Djemali, a indiqué, au cours d'une ren-

contre avec des représentants des protestataires, que les revendications des habitants sont «légitimes» et «seront prises en charge progressivement», en coordination avec les différents services concernés.

Sadek L.

El-Bayadh

## Une station d'épuration des eaux usées bientôt livrée

Les travaux de réalisation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) d'El-Bayadh connaissent un avancement de plus de 90%, a-t-on appris dimanche auprès des responsables du secteur des ressources en eaux de la wilaya.

Le secteur compte réceptionner cet ouvrage durant le deuxième trimestre de l'année en cours, surtout que les tra-

vau de réalisation des bassins sont achevés et que la station est en phase d'équipement technique, a révélé le directeur des ressources en eaux de la wilaya, Abderrahmane Arabi. Confié à une entreprise algéro-espagnole, ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de développement des régions des Hauts-Plateaux, avec une enveloppe de 2,39 milliards de

dinars, a-t-il signalé. Le projet, premier du genre au niveau de la wilaya et réalisé sur une superficie de 19 hectares, compte 7 bassins d'épuration de différents volumes, réalisés selon les normes internationales, avec une capacité de traitement de plus de 19.000 m<sup>3</sup>/jour, a précisé M. Arabi. Cette station va, en plus de son impact sur la préservation de

l'environnement, contribuer à redynamiser l'agriculture, à travers les périmètres agricoles se trouvant à proximité, notamment dans les cultures fourragères, sachant que les eaux traitées et épurées permettront l'irrigation de 200 hectares dans une première phase, avant d'accroître cette superficie, selon le même responsable

Yacine G.

Saïda

## Des citoyens exigent des postes d'emploi

UNE SOIXANTAINÉ de citoyens du village Tifrit, relevant de la commune d'Aïn Soltane (Saïda), ont observé dimanche un mouvement de protestation réclamant des «postes budgétaires» dont a été dotée la commune, a-t-on constaté. Les protestataires, qui ont bloqué la route nationale 94 reliant Saïda à la daïra d'Ouled Brahim en utilisant des pierres et des pneus comme barricades, ont revendiqué une «attribution équitable» des nouveaux postes d'emploi d'agents de sécurité, de chauffeurs et d'agents d'entretien réservés à la commune. Le président d'APC d'Aïn Soltane a indiqué que l'attribution des 36 postes dont a été dotée la commune s'effectuera après un tirage au sort des postulants.

Rafik O.

Ouargla

## Les jeunes chômeurs protestent

DES DIZAINES de jeunes chômeurs ont observé dimanche un sit-in devant le siège de la commune de Ouargla pour revendiquer une «meilleure prise en charge du dossier de l'emploi», a-t-on constaté.

Répondant à l'appel du bureau de Ouargla du Comité national de défense des droits des chômeurs (CNDDC - non agréé), les protestataires ont hissé et scandé des slogans appelant à «lutter ensemble contre la fitna dans le Sud», à «assurer l'emploi aux chômeurs» et à «stimuler le développement dans la région».

Des intervenants ont tenu à souligner le caractère «pacifique» de ce mouvement de protestation, appelant les jeunes à «la vigilance» et à ne pas se laisser entraîner par quiconque tenterait de le faire sortir de son cadre «exclusivement revendicatif du droit légitime à l'emploi». Ce mouvement est aussi «un appel des chômeurs aux autorités locales pour tenir leurs engagements et dégager des solutions radicales au problème de l'emploi dans la wilaya de Ouargla», ont-ils ajouté. Les protestataires se sont ensuite dispersés dans le calme.

Farid C.

Sidi Bel-Abbès

## Un centre spécialisé pour les «sans domicile fixe»

UN CENTRE spécialisé pour l'accueil des sans domicile fixe (SDF) sera ouvert à Sidi Bel-Abbès par le comité local du Croissant-Rouge algérien, a-t-on appris dimanche de Driss Reffas, président du comité de la wilaya de Sidi Bel-Abbès de cet organisme, soulignant qu'un local a été attribué par l'APC pour abriter cette structure qui jouera le rôle d'un SAMU-social.

Cette infrastructure sera dotée du personnel adéquat dont un psychiatre chargé de déterminer l'état mental de certains SDF dans l'optique de leur prise en charge médicale, a ajouté le même responsable, avant d'insister sur le volet formation assuré par le CRA, en plus des activités d'aides aux personnes nécessiteuses et des actions humanitaires.

R.R. /APS



Israël

# John Kerry de nouveau dans le collimateur de la droite

■ Le secrétaire d'État américain John Kerry est de nouveau la cible de hauts dirigeants israéliens l'accusant de justifier les menaces de boycottage international contre Israël pour arracher des concessions dans les négociations avec les Palestiniens.

Par Ali O.

John Kerry doit présenter dans les prochaines semaines ses propositions de paix, qui suscitent la profonde inquiétude de la droite israélienne, ce qui expliquerait, selon les commentateurs, ce tir groupé de critiques. «*Il est dommage de constater que l'administration américaine ne comprend pas la réalité au Moyen-Orient et exerce des pressions du mauvais côté dans le conflit israélo-palestinien*», a estimé le ministre de la Défense passive, Gilad Erdan, un proche du Chef du gouvernement Benjamin Netanyahu. «*J'aurais aimé que John Kerry explique à Mahmoud Abbas (le président palestinien) ce qui pourrait bien arriver s'il continue à refuser de faire la paix*», a ajouté Erdan à la radio publique. Son collègue du Logement, Uri Ariel, un colon, a pour sa part accusé Kerry à la radio militaire de ne pas être «*un médiateur honnête quand il parle de menace de boycott*». Lors d'une conférence sur la sécurité samedi à Munich, Kerry a évoqué les risques d'un boycottage visant Israël si ses efforts pour parvenir à un accord de paix n'aboutissaient pas. Le mouvement international de boycottage de la colonisation gagne en importance et en impact, comme en témoigne la décision jeudi de la star américaine Scarlett Johansson de renoncer à son rôle d'ambassadrice de l'ONG Oxfam, jugé «*incompatible*» avec sa promotion de l'entreprise israélienne

SodaStream, implantée en territoire palestinien occupé. Dimanche, le ministre des Relations internationales, Youval Steinitz, un autre proche de Netanyahu, avait déjà jugé les propos de Kerry «*offensants, injustes et intolérables*». Sur la même ligne, mais moins agressivement, Netanyahu lui-même a souligné que les «*tentatives de boycotter l'État d'Israël (étaient) immorales et injustifiées*» et qu'elles n'atteindraient «*pas leurs objectifs*». Kerry a déjà dû affronter la colère des ministres les plus à droite de la coalition gouvernementale israélienne. A la mi-janvier, le ministre de la Défense Moshé Yaalon avait accusé le secrétaire d'État américain d'être «*animé par une obsession incompréhensible et une sorte de messianisme*» et affirmé qu'il ne pouvait «*rien (lui) apprendre sur le conflit avec les Palestiniens*». Ces propos avaient choqué et provoqué une telle tension avec les États-Unis que Moshé Yaalon avait

dû présenter des excuses, sans toutefois revenir sur le fond de ses propos. John Kerry a relancé les négociations israélo-palestiniennes en juillet 2013 après trois ans d'interruption, mais malgré ses navettes répétées dans la région, il peine à rapprocher les positions des deux camps. Le département d'État a rejeté dimanche les critiques israéliennes. A Munich, Kerry a «*uniquement fait référence à un boycott comme une des actions qui pourraient être prises par d'autres, mais à laquelle il s'oppose*», a insisté sa porte-parole, Jennifer Psaki. La ligne dure adoptée contre Kerry ne fait toutefois pas l'unanimité au sein du gouvernement israélien. Le ministre des Finances Yaïr Lapid, chef du parti centriste Yesh Atid, a appelé hier à «*baïsser le ton vis-à-vis des États-Unis*». «*En mettant en garde contre les menaces de boycottage qui se multiplient, John Kerry n'a fait qu'évoquer une réalité, alors que son ministère se bat contre ces*



menaces», a insisté Lapid. Pour le responsable centriste, ce type d'attaques personnelles contre Kerry

vont de plus «*rendre plus facile la mise en accusation d'Israël en cas d'échec des négociations*». A.O.

Yémen

## Un Européen enlevé

Un Européen a été enlevé hier à Sanaâ, quelques heures après des explosions nocturnes dans le secteur de l'ambassade de France au Yémen, dans un pays pris dans un engrenage des violences avec l'aggravation d'une guerre aux relents confessionnels dans le nord. Il s'agit du deuxième Européen enlevé à Sanaâ en quatre jours après le rapt vendredi

d'un Allemand dont le sort reste incertain, tout comme celui de deux diplomates, un Saoudien et un Iranien, et un ressortissant sud-africain, tous enlevés dans ce pays. Ce regain de violences intervient alors que le Yémen tente d'avancer dans sa transition politique et la mise en place d'un État fédéral, qui bute sur la délimitation des provinces devant le former. Hier matin, un employé du secteur pétrolier a été enlevé par des hommes armés devant une épicerie à Hadda, le quartier diplomatique de Sanaâ, a déclaré à l'AFP une source proche des milieux pétroliers, indiquant qu'il s'agissait d'un Britannique. Mais l'ambassade britannique au Yémen n'était pas en mesure dans l'immédiat de confirmer le rapt. «*Nous sommes au courant des informations et tentons de confirmer*», a déclaré un porte-parole à l'AFP. Selon des témoins, les ravisseurs l'ont frappé à la tête avec la crosse d'une arme, avant de l'emmener vers une destination inconnue. L'enlèvement hier est survenu après une série d'explosions nocturnes à Sanaâ. Un obus de mortier a été tiré après

minuit en direction de l'ambassade de France, sans toucher le bâtiment, et une voiture piégée a explosé à quelques centaines de mètres de là à Hadda, selon une source policière faisant état de trois blessés. La chancellerie fonctionnait normalement hier. «*L'ambassade est ouverte. Elle fonctionne normalement*», a déclaré un fonctionnaire qui s'est refusé à fournir toute autre indication. Deux autres explosions nocturnes ont été provoquées par des engins placés dans un mini-bus, garé non loin du ministère de la Défense, sans faire de victime selon une source militaire. L'état d'insécurité au Yémen est aggravé par la progression des rebelles zaïdites chiites dans le nord du Yémen aux dépens de la puissante tribu des Hached, soutenue par des fondamentalistes sunnites. Les combattants d'Ansarullah, nom de ces rebelles zaïdites, une branche du chiisme, ont pris ce weekend le contrôle de la localité de Houth, à 180 km au nord de Sanaâ, et de la région d'Al-Khamri, fief de la puissante confédération tribale des Hached, selon des sources tri-

bales. Les combats entre les deux protagonistes ont fait en une semaine 150 morts et 400 blessés, dont 50 tués et 100 blessés dans les rangs de la tribu des Hached, selon un bilan obtenu hier par l'AFP de sources militaire et tribales. Dimanche soir, la tribu des Beni Souraïm, un clan des Hached, a tenté de lancer une contre-offensive pour stopper la progression des combattants d'Ansarullah vers ses territoires, situé au sud de Houth, a indiqué hier à l'AFP une source tribale. Les rebelles zaïdites, fortement implantés dans le nord du pays où ils contrôlent notamment la province de Saada, tentent de gagner du terrain avant la délimitation des provinces qui formeront le nouvel État fédéral yéménite. Le dialogue national, qui vient de s'achever avec notamment la participation d'Ansarullah mais en l'absence d'indépendantistes sudistes qui l'ont boycotté, a permis de tracer les grandes lignes de ce futur État. Mais le plus dur, notamment le découpage des provinces, reste à faire, selon des experts qui craignent que les violences ne fassent dérailler la transition.



## Points chauds

### Destruction

Par Fouzia Mahmoudi

Des discours officiels des autorités militaires américaines sont aujourd'hui très éloignés de ceux qu'elles tenaient en 2001 au moment de l'invasion de l'Afghanistan, quelques semaines après les attaques du 11 septembre. A cette époque-là, les États-Unis avaient élaboré un plaidoyer évoquant sans détour une extermination des talibans et de leur idéologie et l'instauration d'une démocratie. L'opération militaire internationale menée par les États-Unis avait d'ailleurs pour nom «*Liberté Immuable*». Mais les choses ont fortement évolué depuis et après douze ans de guerre et des milliers de tués dans les rangs américains et des dizaines de milliers parmi les civils afghans, Washington a finalement décidé de changer de stratégie et de négocier avec les talibans. Chose tout à fait inconcevable durant les premières années qui ont suivie le début de la guerre. Or, dans un entretien, le numéro deux de la Force internationale de l'Otan en Afghanistan (ISAF) a estimé que l'Occident aurait dû négocier avec les talibans il y a plus de dix ans. Des déclarations qui interviennent après l'échec des récents efforts pour entamer des pourparlers de paix. Selon le général britannique Nick Carter, l'occasion de ramener la paix en Afghanistan a été ratée lorsque les talibans étaient sur la défensive en 2002, après avoir été évincés du pouvoir à la suite des attaques du 11 septembre 2001. «*Les talibans étaient en fuite*», a-t-il poursuivi. «*A ce stade, si nous avions été plus clairvoyants, nous aurions remarqué qu'une solution politique finale [était possible] en mettant tous les Afghans autour d'une table pour qu'ils envisagent leur avenir*». Le général Carter, adjoint du commandant de la coalition dirigée par l'Otan, a reconnu qu'«*avec le recul, il est facile de faire preuve de sagesse*». Mais les problèmes de l'Afghanistan sont des questions politiques qui «*ne peuvent se résoudre que par le dialogue*», a-t-il ajouté. Mais encore faut-il que les talibans aujourd'hui en situation de force acceptent de discuter avec les Américains et le gouvernement afghan. Après tout ne leur suffit-il pas simplement d'attendre le retrait définitif des troupes américaines pour reprendre le pouvoir et réinstaurer le même régime taliban qui officiait avant l'invasion des forces coalisées en 2001. Mais les militaires US ne peuvent quitter le pays sans avoir au préalable signé un quelconque accord censé donner le change et prouver au monde que cette guerre n'aura pas totalement été inutile. Une tâche bien difficile au vu de l'état dans lequel se trouve le pays, épuisé par dix ans d'une guerre destructrice. F. M.

Irak

## Au moins 16 morts dans des violences dans la région de Bagdad

Au moins 16 personnes périssent hier dans des violences dans la région de Bagdad, dont l'explosion de quatre voitures piégées, ont rapporté des sources médicales et de sécurité. Douze personnes ont été tuées dans les explosions de voitures piégées. Deux de ces attentats ont été menés à Mahmoudiya, au sud de la capitale, et les autres dans les quartiers de Baladiyah et Hourriya, dans la banlieue de Bagdad. En outre, la police a retrouvé à l'ouest de la capitale les corps de trois hommes et une femme, tués d'une balle dans la tête et qui portaient des traces de torture, selon ces sources. Les violences en Irak ont coûté la vie à plus de 1.000 personnes en janvier, faisant de ce mois le plus meurtrier depuis avril 2008, selon des données officielles. Aucun groupe n'a revendiqué ces dernières attaques qui interviennent lors que les forces gouvernementales irakiennes tentaient de

reprandre des quartiers de Ramadi, à 100 km à l'ouest de Bagdad, qui échappe en partie au contrôle des autorités depuis plus d'un mois. Des insurgés, dont ceux du puissant groupe jihadiste l'État islamique en Irak et au Levant (EIL), contrôlent en effet une partie de Ramadi et la totalité de Fallouja, à 60 km à l'ouest de Bagdad. Hier, l'armée et la police soutenues par des combattants de tribus alliées au gouvernement ont progressé dans Ramadi, selon un officier de police et un journaliste de l'AFP. En raison des intempéries, cette progression n'a cependant pas pu bénéficier d'une couverture aérienne. Ramadi et Fallouja sont situées dans la province d'Al-Anbar, une région désertique à majorité sunnite, frontalière de la Syrie et qui a été un bastion de l'insurrection après l'invasion américaine de 2003.



## Cycle du cinéma politique

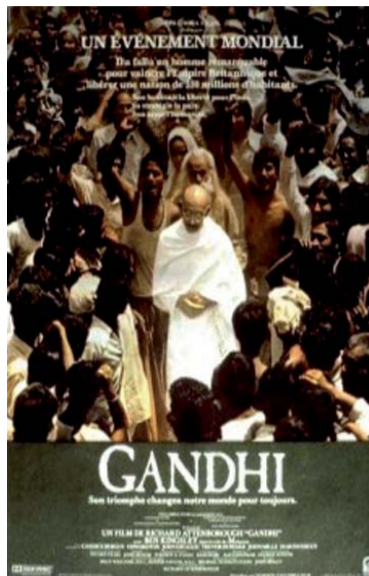
# Une douzaine de films au menu

■ Dans différentes villes du pays, les cinéphiles sont invités à découvrir un cycle dédié au cinéma et à la politique. Il s'agit d'une douzaine de longs métrages politiques qui seront projetés dans les différentes cinémathèques du pays, à l'image de *La dame de fer*, *Emperor*, *Malcolm X*, *Le dernier roi d'Écosse*, *L'impossible président*, *Nuremberg*, *Hitler*, *la naissance du mal*, *Gandhi*, *Jeu de pouvoir*, *La chute*, *Invitus* et *JFK*. Les projections se feront à raison de deux séances par jour, à 14h et à 17h.

Par Abla Selles

Un cycle dédié au cinéma et à la politique est au programme des différentes cinémathèques de pays. Il s'agit des chefs-d'œuvre du cinéma engagé qui seront programmés tout au long du mois de février courant dans les cinémathèques du pays. Les cinéphiles d'Alger,

Béjaïa, Tlemcen, Oran, Blida et Sidi Bel Abbès et autres villes, vont ainsi découvrir «*La dame de fer*», «*Emperor*», «*Malcolm X*», «*Le dernier roi d'Écosse*», «*L'impossible président*», «*Nuremberg*», «*Hitler*, *la naissance du mal*», «*Gandhi*», «*Jeu de pouvoir*», «*La chute*», «*Invitus* et *JFK*». Ces longs métrages retracent le parcours de grands per-



sonnages historiques, leur pensée ainsi que leur influence sur leurs populations et l'humanité.

«*L'Emperor*» de Peter Webber retrace, en une heure quarante-cinq minutes, une histoire en pleine guerre. A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le



général Douglas MacArthur charge le général Bonner Fellers d'enquêter sur l'implication de l'empereur Hirohito dans le processus décisionnel ayant mené à l'attaque contre Pearl Harbor. Le tout dans le but de déterminer le sort qu'allait réserver le pays

vainqueur à cet homme vénéré comme un dieu par le peuple japonais, tandis que s'amorce-rait peu à peu la reconstruction du territoire. Au cours de ses recherches, Fellers tentera également de retrouver la trace d'une ancienne flamme, espérant que celle-ci ait survécu aux nombreux raids aériens orchestrés par le pays de l'Oncle Sam contre celui du Soleil-Levant.

«*Gandhi*» est un autre long-métrage qui figure au programme. C'est un film de Richard Attenborough. Il s'agit d'une gigantesque fresque sur la vie de Gandhi, primée sept fois aux Oscars. Fils de commerçants de Bombay, Mohandas Gandhi est attiré dès l'adolescence par les lumières de l'Occident.

En 1888, sa famille accepte qu'il parte étudier le droit à Cambridge. Quand il revient d'Angleterre, il est un avocat cultivé. Un jour, il s'engage à aller défendre un Indien dans un procès en Afrique du Sud. Là, un contrôleur de train décide de son destin : pour s'être installé en première classe, il est jeté sur la voie, où il médite toute une nuit, et finit par décider de s'installer en Afrique du Sud pour lutter contre le racisme et défendre la communauté indienne. Au cours de ces années sud-africaines, Gandhi met au point la théorie du satyagraha, «*la force née de la vérité et de l'amour*», qui inclut la non-violence et d'autres idées nouvelles.

A.S

## «Rencontres Abdelkader Alloula»

## Une dizaine d'œuvres proposées

Une dizaine d'œuvres ont été proposées dans le cadre des «Rencontres Abdelkader Alloula» prévues du 13 au 15 mars prochain à Oran, a-t-on appris dimanche de la présidente de la Fondation éponyme. Des soumissions, une dizaine, ont été reçues suite à l'appel à participation lancé en vue de cette manifestation culturelle commémorant la 20<sup>e</sup> année de la disparition du regretté dramaturge, a précisé à l'APS Raja Alloula. Des pièces théâtrales, des expositions et des poèmes figurent

parmi ces créations émanant d'artistes passionnés du 4<sup>e</sup> art évoluant dans différentes wilayas du pays, a-t-elle indiqué, ajoutant que l'appel à participation est ouvert jusqu'au 20 février prochain. L'appel englobe toutes les disciplines (théâtre, danse, poésie, musique, film, photographie), a souligné M<sup>me</sup> Alloula, avant de relever que le thème de la manifestation-hommage s'intitule «Alloula, 20 ans après... Quel impact dans l'activité théâtrale et artistique d'aujourd'hui ?». S'attelant aux préparatifs, en partenariat avec

le théâtre régional d'Oran, la présidente de la Fondation ambitionne également, avec le soutien du ministère de la Culture et de la wilaya d'Oran, de faire de cette initiative «*le premier pas vers des rencontres théâtrales et artistiques autour de l'œuvre de Alloula*».

La dimension artistique et humaine du dramaturge sera aussi abordée lors d'un colloque international prévu en mars prochain au Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC), basé à Oran.

L.B.

## Peu après l'ouverture de sa session de printemps

## Le projet de loi sur le livre sera examiné à l'APN

L'examen à l'Assemblée populaire nationale (APN) du projet de loi relatif aux activités du marché du livre interviendra «une semaine après l'ouverture de la session de printemps» du Parlement, a indiqué dimanche à Alger la présidente de la commission de la Culture, de la Communication et du Tourisme à l'APN. La session de printemps du Parlement avec ses deux chambres commencent généralement au début du mois de mars.

Programmé pour la session d'automne de l'APN, qui a pris fin dimanche, ce projet de loi n'a pas pu être examiné par les députés «en raison du temps (environ 3 mois) consacré au projet de loi relatif à l'activité audiovisuelle», a justifié M<sup>me</sup> Souiki Talha Houda. La présidente de la commission parlementaire a également

indiqué avoir préparé un «*calendrier de consultations*» avec des professionnels du livre, éditeurs, écrivains, cadres du ministère de la Culture.

Concernant le contenu de ce projet de loi, M<sup>me</sup> Souiki Talha a dit que la commission qu'elle préside l'avait jusqu'à présent «*étudié globalement sans en discuter les différents points*». Approuvé en septembre 2013 en Conseil des ministres, le projet de loi relatif aux activités du marché du livre vise à mettre en place un cadre législatif destiné à «*encadrer toutes les activités de la chaîne du livre*». Avec la promotion et l'organisation de la distribution et de l'édition du livre comme principaux axes, le projet de texte législatif prévoit de «*développer le réseau de librairies*» sur tout le territoire

national et d'imposer à tous les points de vente «*un prix de vente unique*» qui soit fixé par l'éditeur ou par l'importateur.

Outre des dispositions spécifiques consacrées au livre numérique, le projet de loi réglemente également l'importation de livres religieux et l'introduction de livres destinés au public par les organismes étrangers.

Il prévoit aussi des mesures pénales (sous forme d'amendes uniquement) en cas de non-respect de certains articles, notamment ceux inhérents au respect par les professionnels du livre de «*la Constitution et des lois, la religion musulmane et les autres religions, la souveraineté et l'unité nationale et des exigences de la sécurité, la défense nationale et l'ordre public*».

R. C.

## El-Bayadh

## Découverte de pièces archéologiques datant de l'ère romaine

Une pièce archéologique datant de l'ère romaine vient d'être découverte dans la région d'El-Bayadh, a-t-on appris lundi auprès de l'association «Ghezal» de protection du patrimoine et de promotion du tourisme.

Alertés dernièrement par un citoyen ayant mis au jour une pièce archéologique taillée dans la pierre, lors de la réalisation des fondations d'une construction, au lieu-dit «Khenag Azzir» (5 km au nord d'El-Bayadh), les responsables de l'association se sont rendus sur les lieux pour vérifier l'information, a indiqué le président de l'association.

L'analyse préliminaire, par des archéologues, de la pièce archéologique découverte a permis de la remonter à 18 siècles, précisément à l'ère romaine, a déclaré Khaldi Laâredj.

Les responsables du secteur de la culture ont confirmé cette découverte, précisant qu'il s'agit en effet d'une pièce archéologique de 80 cm de long, 70 cm de large et 15 cm d'épaisseur, portant des écritures remontant à l'ère romaine, a fait savoir le directeur de wilaya du secteur, Abdelmadjid Allouchi.

Le ministère de la Culture a été aussitôt

informé de cette découverte, afin de mener des expertises plus approfondies sur cette pièce archéologique et sur la signification des écritures qu'elle comporte, a ajouté le même responsable. Selon le président de l'association précitée, cette découverte est la première du genre relative à l'ère romaine, à être faite dans la wilaya d'El-Bayadh réputée pour la diversité de ses gravures rupestres remontant à différentes ères. L'association a aussi découvert par le passé des traces de pattes de dinosaures dans la région, a-t-il rappelé.

APS

### Rendez-vous culturels

**Galerie d'art Aïcha-Haddad**  
Jusqu'au 10 février :  
Exposition de peinture des artistes Farouk Ben Abderrahmane et Sobhi Chaouch.

**Salle El Mouggar**  
Les 3, 4, 5, 6 et 7 février :  
Projection du film «*Les vacances de l'inspecteur Tahar*» de Moussa Haddad, à raison de 4 séances/jour.  
**Jeudi 6 février à 18h :**  
Présentation de la pièce théâtrale «*Waqt echedda*» (Batna).

**Salle Atlas**  
Vendredi 7 février à 15h00 :  
Présentation de la pièce théâtrale «*Boustene El Mahabba*», de l'association Fen Bladi d'Oran. Mise en scène : Kada Chelbi.  
**Samedi 8 février à 15h00 :**  
Deuxième édition du programme Mawahib 2014, avec le groupe Eclypse (Alger), Abdi L'bandi (Alger), Nawel Yagoubi (Laghouat), l'humoriste Free Man (Alger), le slameur Lahbardi (Alger) et le rappeur Khaled Big Boss.

## Coup-franc direct



### Une pression de plus

Par Anouar M.

Même si le fait qu'ils ont rejoint des formations prestigieuses en Italie, les internationaux algériens auront, néanmoins, une pression supplémentaire sur leurs épaules étant donné que cela ne sera pas facile pour eux de tirer leur épingle du jeu dans ce Championnat considéré comme le meilleur en Europe. En effet, ces joueurs devront prouver qu'ils méritent vraiment de figurer dans ces clubs qui jouent les premiers rôles pour certains alors que d'autres tentent de s'en sortir et assurer leur maintien au Calcio. Le coach national devra les accompagner dans leur nouvelle aventure et les aider à s'imposer dans leurs clubs pour tirer le meilleur d'eux-mêmes lors des prochains rendez-vous qui attendent l'équipe nationale et principalement le Mondial qui reste l'objectif proche des Verts. Ces joueurs réussiront-ils à s'imposer dans ce Championnat alors que d'autres se sont cassés les dents auparavant ? Il faudrait qu'ils sachent que tout ne vient pas aussi facilement et qu'il faudra de nombreux sacrifices pour tenter d'aller de l'avant. C'est pour cela qu'ils doivent se concentrer uniquement sur leur travail et tenter d'arracher leur place dans l'effectif.

A. M.

### Basket-ball

## Un contrat de partenariat entre les Fédérations algérienne et française

La Fédération algérienne de basket-ball (FABB) et son homologue française (FFBB), signeront le 27 février à Alger un contrat de partenariat et d'échanges pour le développement et la promotion de la discipline en Algérie. "L'objectif de la FABB est de tirer profit au maximum de l'expérience des techniciens français, susceptibles d'apporter sur plusieurs plans, un apport bénéfique à la balle au panier algérien", a déclaré à l'APS le président de la FABB, Rabeh Bouarifi. "Cette collaboration permettra également de renforcer la formation des entraîneurs et des officiels algériens à travers les stages de perfectionnement avec des experts internationaux", a ajouté Bouarifi. La FABB, qui avait auparavant travaillé avec les Américains, espère également promouvoir ses sélections nationales (toutes catégories confondues) en établissant un programme d'échange avec la FFBB, et en prenant part à des tournois internationaux et des stages en commun avec les sélections françaises. "Ce partenariat avec la Fédération française nous facilitera la prospection des joueurs algériens évoluant en



France pour renforcer les rangs de la sélection algérienne", a souligné Bouarifi. La première opération de ce partenariat aura lieu du 22 au 24 mars prochain avec la tenue à Alger d'un stage de perfectionnement pour les entraîneurs de la Super-Division. La signature du contrat de partenariat et d'échanges entre les deux institutions prévue le 27 février à Alger sera suivie par une conférence de presse animée par les deux présidents Rabah Bouarifi et Jean-Pierre Siutat au siège du Comité olympique algérien, ajoute la même source.

### Handball

## L'hommage des Annabis à Hicham Boudrali

Hicham Boudrali, capitaine de l'équipe algérienne de handball vainqueur du Championnat d'Afrique des nations-2014, a été honoré, dimanche après-midi à Annaba, au cours d'une cérémonie conviviale à laquelle étaient présents plusieurs anciens sportifs. Cet hommage à l'enfant de la ville, qui a décidé de prendre sa retraite internationale, a été marqué par la présence du wali, Mohamed-Mounib Sandid, et de plusieurs anciennes figures du sport algérien dont l'ex-international de la petite balle algérienne, Mohamed Loukil.



Au cours de cette cérémonie qui a donné lieu à la présentation du trophée africain remporté par l'Algérie à la salle Harcha-Hacène aux dépens de la Tunisie (25-21), le wali, rappelant la place de choix que la ville d'Annaba a longtemps occupé en matière de performances sportives, a fait part de sa détermination à appuyer les clubs locaux pour leur permettre d'atteindre de meilleurs résultats. Visiblement touché par le geste de reconnaissance de la wilaya, Hicham Boudrali a fait part de son souhait de voir sa ville disposer d'infrastructures sportives modernes, conformes aux standards internationaux, à même de favoriser, dans l'antique Hippone, le développement du sport en général et du handball en particulier.

# Equipe nationale de football Raouraoua aurait rencontré Bentaleb à Lille

Le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, devait rencontrer hier à Lille (nord de la France), le milieu de terrain algérien de Tottenham (Premier League anglaise), Nabil Bentaleb, pour trouver un accord avec lui afin qu'il rejoigne l'équipe nationale.

Par Anouar M.

Suivi de près par le staff technique national en vue de son intégration chez les Verts, Nabil Bentaleb (19 ans), devait donner, au cours d'une réunion qui en présence de certains membres de sa famille, son accord final à Raouraoua. Le sélectionneur-adjoint de l'équipe nationale, Noureddine Kourichi, a déjà eu un tête à tête avec Bentaleb, la semaine passée à Londres, en marge du match Tottenham-Manchester City (1-5), dans le cadre de la 23<sup>e</sup> journée de la Premier League. Dans le cas où le joueur, formé à Lille OSC, viendrait à donner son accord pour rejoindre l'équipe nationale, il devrait probablement figurer dans la liste du sélectionneur Vahid Halilodzic pour le match amical contre la Slovaquie le 5 mars prochain à Blida Interrogé dimanche dernier au cours d'une interview accordée à la chaîne



Bentaleb se rapproche des Verts

cryptée française, Canal+, Bentaleb a indiqué qu'il était concentré sur son club, et qu'il n'avait pas encore tranché sur son avenir international alors que la sélection algérienne première de football et celle des espoirs de France le convoitent depuis quelques temps. "Pour le moment, je suis concentré sur mon travail avec mon club. Je ne pense pas à autre chose que de m'imposer à Tottenham. Pour mon avenir international, je préfère laisser au temps faire les choses", a-t-il déclaré. Bentaleb, révélé au public il y a quelques semaines lorsqu'il a fait son entrée en cours de jeu lors d'un match de Championnat de son équipe le 22 décembre dernier, est en train de s'illustrer au point d'enchaîner dernièrement trois titularisations de

suite. Cela a suscité l'intérêt des responsables de la sélection nationale qui voudraient profiter de ses origines algériennes pour l'intégrer dans les rangs des Verts en prévision du rendez-vous brésilien.

Dans le même temps, la Fédération française de football souhaite l'avoir dans les rangs de sa sélection des moins de 23 ans, dirigée par l'ancien international des Bleus, Willy Sagnol. Bentaleb, formé au club de Lille, a été contraint de quitter la France après avoir échoué à s'imposer dans sa formation. Il avait rejoint Tottenham en 2011 où il a prouvé que l'on pouvait compter sur lui. Il n'a pas tardé à être promu capitaine de l'équipe réserve du club londonien.

A. M.

### Italie

## Belfodil et Ghoulam débutent, Mesbah attend

Les deux internationaux algériens, Ishak Belfodil et Faouzi Ghoulam, ont effectué dimanche leur baptême du feu avec leurs nouveaux clubs, respectivement Livourne et Naples, dans le cadre de la 22<sup>e</sup> journée du Championnat d'Italie de football.

Belfodil, qui a rejoint Livourne à titre de prêt, durant le mercato d'hiver, en provenance de l'Inter Milan, est entré en cours de jeu lors du match nul décroché sur le terrain de Catane (3-3).

Le joueur algérien a fait son apparition à la 79<sup>e</sup> minu-



te à la place de son coéquipier Innocent Emeghara. L'autre international algérien arrivé à Livourne au mercato, le défenseur Djamel Mesbah (ex-FC Parme),



s'est contenté du banc des remplaçants. Faouzi Ghoulam, qui a rejoint la SSC Naples en provenance de l'AS Saint-Etienne (Ligue 1/France), pour un contrat

de quatre ans et demi, a remplacé à la 76<sup>e</sup> minute le Français Anthony Reveillere. Naples, qui reste sur une qualification en demi-finale de la Coupe d'Italie aux dépens de la Lazio de Rome (1-0), a lourdement chuté sur le terrain de l'Atalanta Bergame (3-0).

Enfin, le milieu international algérien, Hassan Yebda, prêté jusqu'à la fin de la saison par le FC Grenade (Espagne) à l'Udinese, n'a pas été convoqué pour le match disputé samedi par sa nouvelle formation à Bologne (victoire 2-0).

### Ligue 1 de football (18<sup>e</sup> journée)

## MOB-CSC se jouera en nocturne

Le MO Béjaïa semble déterminé à recevoir ses adversaires en semi-nocturne, au stade de l'Unité maghrébine, à l'occasion de son match, samedi, face au CS Constantine, en dépit du risque d'une nouvelle panne d'éclairage comme cela s'est produit lors de la 16<sup>e</sup> journée du Championnat de football de Ligue 1.

Selon le programme de la 18<sup>e</sup> journée du Championnat, communiqué dimanche par la Ligue du football professionnel (LFP), la rencontre MOB - CSC est prévue à partir de 17h45. Le 18 janvier dernier, date du dernier match à domicile (16<sup>e</sup> journée) du

MOB, le club bougiote avait perdu sur tapis vert, son match face à l'USM Alger, suite à une panne d'éclairage au stade de l'Unité maghrébine qui avait contraint l'arbitre à arrêter la partie.

Cet incident est survenu après seulement dix minutes de jeu, juste après le premier but des Algérois inscrit par le défenseur Farouk Chafaï.

La Commission de discipline de la LFP, suivant les règlements en vigueur, a décidé de donner gain de match à l'USMA.

Ainsi, le risque de perdre de nouveaux points, en raison d'une panne de projecteurs, ne semble pas inquiéter

outre mesure la formation des Crabes qui voudrait prouver que l'erreur qui s'était produite contre l'USMA, était indépendante de la volonté du club et que l'ancien directeur du stade devait être le seul à endosser la responsabilité.

Ainsi, étant donné que le wali de Béjaïa avait limogé l'ancien directeur du stade de l'Unité maghrébine, le soir même du match contre l'USMA, le MOB semble placer une entière confiance en son successeur.

D'où sa décision de courir le risque d'accueillir les Sanafir en semi-nocturne, dans la soirée de samedi prochain.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejournalalgerie.com>

## PROFILS

### Les conducteurs de scooters

Par Sid Ali Ouzerrouk

Le développement impressionnant de la mobilité a jeté sur les routes un nombre impressionnant de véhicules de toutes sortes. Les plus remarquables sont certainement les scooters, dont la visibilité est autrement plus importante que la réalité de leur nombre. La présence des deux roues est surtout rendue visible plus par les profils des conducteurs que par la mécanique de l'engin lui-même. En effet, le total de la catégorie moto ne dépasse pas les 0.33%, et dans ce chiffre ne figurent pas tous les scooters et motocyclettes dont la cylindrée ne dépasse pas les 125 cc. Pourtant sur les routes et les rues encombrées on ne voit qu'elles, tant elles se glissent avec facilité dans le moindre interstice avec une habileté dont les piétons eux-mêmes semblent incapables d'égaliser. Véhicule favori des jeunes hitlistes nantis, le scooter est d'abord une sorte de jouet dont les conducteurs usent et abusent le plus souvent au mépris des règles élémentaires de sécurité et de celles du code de la route. La jeunesse d'une large partie des conducteurs et la propension qu'ils affichent pour une forme de désobéissance civile semble décourager toutes les tentatives des services de la sécurité routière à sanctionner sévèrement les infractions au code de la route. Nombreux sont les conducteurs qui roulent sans casque, parfois même en tongs et qui remontent les longues files de voitures en franchissant les lignes jaunes. Les conducteurs ne se sentent pas obligés d'avoir le permis de conduire et sont le plus souvent non assurés. Rares sont les agences

d'assurances qui acceptent d'assurer un engin aussi fragile et des motards aussi inconscients. La loi ne les oblige pas à le faire... Pour la plupart des conducteurs, rouler en scooter de petite cylindrée nécessite juste une attestation de vente et un casque... pour ceux qui en ont. Le reste est une question de capacité à acheter l'engin dont les prix commencent à presque 100 000 DA pour les petites gammes pour atteindre sur les modèles les plus chers près de 2 millions de dinars. Ensuite, il s'agit de manœuvrer le deux roues selon le tempérament des uns et des autres. Une bonne partie des jeunes conducteurs s'ingénient à prendre tous les risques : vitesse, figures acrobatiques, conduite dangereuse et tutti quanti. Le nombre de scooters dont il ne reste que le cadre et le moteur est un indicateur probant des risques encourus. Cet état des lieux décourage ceux qui rêvent d'en faire un moyen de locomotion qui permet, dans la plupart des cas de gagner, en termes de mobilité, plus de 75% de temps par rapport à la voiture. Un certain nombre de prestataires ont vite fait de tourner la chose à leur avantage et d'adopter le scooter pour les livraisons. Cela va des lettres aux colis et du linge aux pizzas. Les idées de se lancer dans le transport de conducteurs de scooters de personnes se profilent très nettement et bon nombre de projets de ce type sont ficelés. Avec une garantie plus forte en termes de sécurité et un bon captage d'une demande existante, il n'est pas exclu que les jeunes conducteurs, auto formés et plus assagis, fassent de leur jouet favori un gros outil de travail. S. A. O.

#### Lutte contre le narcotrafic

### Près de 10 kg de drogue saisis à El Tarf

LES ÉLÉMENTS de la Sûreté de wilaya d'El Tarf ont saisi, ces dernières 48 heures près de Chatt (El Tarf), 9,5 kg de kif traité et une somme de 300.000 dinars provenant du trafic de stupéfiants, a-t-on appris, lundi, auprès de ce corps constitué. Les trois (3) dealers originaires d'Annaba, âgés chacun d'une trentaine d'années, ont été arrêtés au cours de la saisie de cette drogue dissimulée à bord d'un véhicule circulant près du village de Ben Amar, dans la commune de Chatt. Ils ont été placés lundi sous mandat de dépôt par le procureur de la République près le tribunal de Drean, a-t-on ajouté de même source. Lors de leurs investigations, les services de police ont également mis la main sur 475 grammes de drogue au domicile de l'un des trois mis en cause, résidant à El Hadjar, dans la wilaya d'Annaba, a-t-on encore indiqué. R. N.

## LE WALI D'ALGER VEUT EN FINIR AVEC LES BIDONVILLES



Djalou@hotmail.com

### Contrebande à Tamanrasset

## Saisie de 13 000 litres de carburant

■ Les éléments de la police judiciaire de la sûreté de wilaya ont procédé, munis d'un mandat de justice, à la perquisition d'un local, qui s'est soldée par la saisie de la quantité de carburant conditionnée dans 64 fûts de 200 litres et dans des jerricans.

Par Hatem D.

Treize mille litres de carburant destinés à la contrebande ont été saisis récemment à Tamanrasset par les services de la Sûreté de wilaya, a-t-on appris lundi auprès de cette institution.

Agissant sur informations faisant état de l'existence d'un dépôt de produits de contreban-

de, les éléments de la Police judiciaire de la Sûreté de wilaya ont procédé, munis d'un mandat de justice, à la perquisition du local en question, qui s'est soldée par la saisie de la quantité de carburant conditionnée dans 64 fûts de 200 litres et dans des jerricans de moindre contenance, ainsi que d'un véhicule tout terrain, a-t-on précisé à la Sûreté de wilaya.

Une enquête a été ouverte pour déterminer les auteurs de cette opération de contrebande, a-t-on ajouté.

Les services de police ont fait état du traitement, l'année écoulée, de 92 affaires de contrebande ayant donné lieu à la saisie de 106 705 litres de carburant et de 56 véhicules.

H. D./APS

### Football : Si on lui confie l'organisation de la CAN-2019

## «L'Algérie sera prête pour l'accueillir

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Tahmi a assuré lundi que l'Algérie sera prête pour abriter la Coupe d'Afrique des nations de football (CAN-2019), si la Confédération africaine lui attribue l'organisation de l'évènement.

«Nous disposons de tous les atouts pour organiser la CAN-2019 (33<sup>e</sup> édition), si l'on prend en compte les projets d'infrastructures, inscrits au programme du secteur, et ceux déjà existants», a déclaré Tahmi, lundi lors du premier Forum, organisé par l'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens (ONJSA).

Le ministre de la Jeunesse et des Sports a évoqué également les autres conditions contenues dans le cahier des charges de la Confédération africaine de football (CAF) et que l'Algérie dispose de l'infrastructure hôtelière, d'aéroports etc..

Concernant les sites de compétition, la Fédération algérienne de football (FAF), aurait proposé quatre stades pour le déroulement des matches : Alger, Annaba, Blida et dans le nouveau stade d'Oran.

Outre l'Algérie, cinq autres nations postulent pour abriter la phase finale de l'édition 2019. Il s'agit du Cameroun, de la Côte

d'Ivoire, de la Guinée, de la RD Congo et de la Zambie.

Une commission unique, composée d'experts, sera désignée au cours de la prochaine réunion du comité exécutif, prévue le 21 février 2014 au Caire, pour conduire les visites d'inspection. «Nous sommes prêts à recevoir la commission tech-

nique de la CAF. Nous lui présenterons notre dossier et nos prestations qui seront conformes aux cahiers des charges de l'instance continentale fixant les modalités d'organisation», a assuré Tahmi. Le choix définitif sera effectué en septembre 2014.

Racim S.

### Kherrata

## Une explosion d'une bonbonne de gaz fait 5 blessés

Une bonbonne de gaz a explosé hier vers 7h du matin à Merouaha (Boukadoum) dans la commune de Kherrata. L'explosion a fait cinq blessés parmi les membres d'une même famille dont deux enfants, deux femmes et un homme. Ces derniers ont, heureusement, eu le temps de fuir leur maison avant l'incident. L'explosion aurait été provoquée par un feu qui s'est déclaré dans la cuisine de ce foyer. Les éléments de la Protection civile sont immédiatement intervenus pour secourir les blessés. Les pompiers sont intervenus également hier vers 7h45 mn pour secourir un vieux sans abri (SDF) au niveau de l'ancienne gare routière de la ville (SNTV). «Le corps de la vic-

time, âgée de 61 ans, a été transporté à la morgue de l'hôpital de Béjaïa», a indiqué le capitaine Soufi chargé d'information et de communication de la Protection civile de la wilaya de Béjaïa. A noter que dans la commune de Bouhamza, une cabine abritant des travailleurs d'un chantier a pris feu vers 2h45mn. Le feu s'est déclaré sous une ligne électrique de moyenne tension provoquant une panne d'électricité qui a privé plus de 7 500 foyers des communes de Tamokra, Bouhamza, Mahfouda, etc., et Ilmayen dans la wilaya de BBA de cette énergie. La panne a été rétablie vers 10h30 après l'intervention des agents de la SDE (ex-Sonelgaz).

H. Cherfa